



MÉMOIRE de M1

Master Alimentation Durable et RÉsilience Territoriale
Mention : Gestion des territoires et développement local
Année 2023-2024

Projets alimentaires territoriaux : un levier pour
l'agriculture urbaine ?
Analyse des défis et des potentiels

CHAMPEL Candice



Stage réalisé à
L'Association Française d'Agriculture Urbaine Professionnelle (AFAUP)
Nantes Ville Comestible

Sous la direction de
Anne-Cécile Daniel, directrice de l'AFAUP
Mona Prudhomme, coordinatrice de Nantes Ville Comestible

Sous la direction pédagogique de
Mme Mayté Banzo, Professeur des Universités à l'Université Bordeaux Montaigne

REMERCIEMENTS	3
SIGLES ET ACRONYMES	4
INTRODUCTION	5
1. CONTEXTUALISATION : UNE ENQUÊTE À LA CROISÉE DES ENJEUX DES PAT ET DE L'AGRICULTURE URBAINE	7
1.1. L'agriculture urbaine : définition et enjeux	7
1.1.1. Objectifs et fonctionnalités de l'agriculture urbaine	7
1.1.2. Controverse sur la définition	9
1.2. Les PAT : quels liens avec l'agriculture urbaine ?	10
1.2.1. Définition et contexte des PAT	10
1.2.2. PAT et agriculture urbaine : des thématiques communes	11
1.3. Méthodologie : interroger les porteurs de projets en agriculture urbaine pour faire l'état des lieux du développement de l'AU sur les territoires	12
1.3.1. Objectifs de l'enquête	12
1.3.2. Population étudiée : les réseaux et associations phares de l'AU	13
1.3.3. Méthode d'étude & analyse des données	17
2. LE POTENTIEL DES PAT POUR DÉVELOPPER LOCALEMENT L'AGRICULTURE URBAINE	19
2.1. Quels outils pour développer l'agriculture urbaine ?	19
2.1.1. Création de directions administratives et de postes dédiés à l'agriculture urbaine	19
2.1.2. Prise en compte de l'agriculture urbaine dans les PAT des territoires étudiés	20
2.1.3. La multiplication d'initiatives agri-urbaines à travers d'autres thématiques et politiques publiques	22
2.2. Nantes Métropole : un exemple du potentiel des PAT pour impulser des dynamiques locales en agriculture urbaine	24
2.2.1. Le soutien du PAT dans la structuration du réseau (la MAUAD)	24
2.2.2. La mise en place d'une étroite collaboration et de services réciproques	25
3. UNE MARGE DE PROGRESSION POUR LES PAT AFIN D'OPTIMISER L'EFFICACITÉ DES COLLABORATIONS AVEC LES PORTEURS DE PROJETS EN AU	26
3.1. Les limites du PAT dans le développement local de l'agriculture urbaine	26
3.1.1. Un outil qui peine à surpasser les désaccords liés aux définitions	26
3.1.2. Limites géographique des PAT comme outils de développement de l'agriculture urbaine	27
3.2. Les PAT, un outil récent amené à évoluer	30
3.2.1. Une mesure récente, dont il peut être aujourd'hui difficile de mesurer la portée	30
3.2.2. Perspectives d'évolution : améliorer la collaboration entre les PAT et les porteurs de projets en agriculture urbaine à Nantes	32
4. CONCLUSION	34
5. CONCLUSIONS PERSONNELLES	35
TABLE DES FIGURES	38

REMERCIEMENTS

À l'issue de la rédaction de ce mémoire, je tiens à exprimer ma profonde gratitude à toutes les personnes qui ont contribué à l'aboutissement de ce mémoire.

Je souhaite avant tout remercier mes tutrices de stage Anne-Cécile Daniel et Mona Prudhomme. Votre bienveillance, votre accompagnement et vos conseils ont été essentiels pour moi tout au long de ces premiers mois de stage. Votre soutien et vos conseils ont également joué un rôle clé dans l'aboutissement de ce mémoire.

Je remercie également ma tutrice pédagogique, Mayte Banzo, pour sa disponibilité, sa bienveillance et ses conseils avisés. Nos échanges ont grandement alimenté ma réflexion tout au long de ce travail.

J'adresse également mes remerciements aux professionnels et aux acteurs locaux que j'ai pu rencontrer et interroger durant mon stage. Leur engagement et leur partage d'expérience ont été une source inestimable d'inspiration et d'enrichissement.

Je tiens à remercier ici l'ensemble de l'équipe pédagogique du Master ADRET pour leurs enseignements qui m'ont permis de développer des connaissances et compétences que j'ai pu mettre en pratique dans le cadre de mon stage.

Je n'oublie évidemment pas ma famille et mes amis, dont le soutien moral et l'encouragement ont été essentiels tout au long de cette période. Leur patience et leur compréhension m'ont permis de mener à bien ce projet.

SIGLES ET ACRONYMES

AFAUP : Association Française d'Agriculture Urbaine Professionnelle

AFNOR : Association française de normalisation

AU : Agriculture Urbaine

CFU : Collectif Fermes Urbaines

CGAAER : Conseil Général de l'Alimentation de l'Agriculture et des Espaces Ruraux

CMAA : Conseil Métropolitain des Acteurs de l'Alimentation

CRPM : Code Rural et de la Pêche Maritime

DLA : dispositif Local d'Accompagnement

DRAAF : Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Forêts

ERP : Établissement Recevant du Public

LOAAF : Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt

MAA : Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

MAUAD : Maison des Agricultures Urbaines et de l'Alimentation Durable (Nantes)

NVC : Nantes Ville Comestible

PAT : Projet Alimentaire Territorial

PNA : Plan National pour l'Alimentation

SNANC : Stratégie Nationale pour l'Alimentation la Nutrition et le Climat

INTRODUCTION

Face aux défis pressants du dérèglement climatique et de la perte de biodiversité, nous sommes contraints de repenser collectivement nos modes de vie, notamment nos habitudes de consommation. Le secteur agricole, qui représentait en 2021 un des premiers postes d'émission de gaz à effet de serre en France avec plus de 76 millions de tonnes équivalent CO₂¹, doit évoluer vers des pratiques plus durables.

Les conséquences environnementales de notre modèle agri-alimentaire actuel sont alarmantes : déforestation, épuisement des ressources naturelles, perte de biodiversité et dégradation des sols sont exacerbés par des pratiques intensives et non durables. En parallèle, ce système contribue à accroître les disparités sociales et économiques entre zones urbaines et rurales. Pourtant, notre système alimentaire peut être repensé pour promouvoir une alimentation saine et locale, favoriser les circuits courts et respecter l'environnement.

La crise du Covid-19 a révélé la vulnérabilité de nos villes, fortement tributaires des importations alimentaires, et mis en lumière l'importance de renforcer la résilience des systèmes alimentaires locaux. Durant le confinement, de nombreux citoyens ont redécouvert l'agriculture urbaine, en cultivant des potagers et en renouant avec des pratiques agricoles traditionnelles (Paddeu, 2021), pour leur alimentation mais surtout pour le plaisir de recréer un lien avec la nature et le cycle du vivant. Bien qu'on ne puisse envisager l'agriculture urbaine comme la solution pour rendre les villes autosuffisantes en production alimentaire, elle offre une précieuse opportunité de reconnecter les citoyens avec la nature et de renforcer les liens sociaux à travers des initiatives telles que les jardins partagés et les fermes urbaines.

L'agriculture urbaine se développe essentiellement à travers des projets émanant des citoyens, d'associations et de professionnels désireux de faire renaître la nature en ville. Cependant, pour envisager une transition notable et durable des systèmes alimentaires et agricoles, un nouveau cadre politique s'avère également essentiel (Brocard, 2023). Les pouvoirs publics ont un rôle clé à jouer en soutenant des initiatives durables par le biais de législations appropriées, de subventions ciblées et d'accompagnement humain et technique au développement des projets locaux.

Dans ce contexte, les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT), instaurés par la *Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt* (LOAAF) de 2014, représentent une réponse institutionnelle visant à promouvoir des pratiques agricoles et alimentaires plus résilientes à l'échelle locale. Ces projets encouragent la relocalisation de l'alimentation et la construction de filières territorialisées, conformément aux principes du développement durable.

Face à cette dynamique, il est pertinent d'explorer comment ces PAT peuvent soutenir et stimuler le développement de l'agriculture urbaine en France. Ce mémoire s'attache donc à analyser les liens potentiels entre les PAT et l'agriculture urbaine, ainsi que les défis et les opportunités associés à cette synergie, afin de déterminer **dans quelle mesure les Projets Alimentaires Territoriaux**

¹ Citepa, rapport Secten édition 2023

(PAT) peuvent-ils servir de levier pour le développement et la promotion de l'agriculture urbaine en France ?

Je commencerai donc par une présentation croisée des enjeux et des liens entre agriculture urbaine et projets alimentaires territoriaux, puis la méthode choisie dans le cadre de ce travail pour étudier leurs connexions. A partir des données recueillies, je proposerai ensuite une synthèse des potentialités des PAT pour impulser des dynamiques locales de développement de l'agriculture urbaine. Je terminerai par une analyse des limites et incompatibilités observées in situ par les acteurs à l'efficacité des PAT et des défis à relever pour les dépasser.

1. CONTEXTUALISATION : UNE ENQUÊTE À LA CROISÉE DES ENJEUX DES PAT ET DE L'AGRICULTURE URBAINE

1.1. L'agriculture urbaine : définition et enjeux

1.1.1. Objectifs et fonctionnalités de l'agriculture urbaine

Depuis la fin des années 1990, de nombreux chercheurs se penchent sur la définition de l'agriculture urbaine, il en existe aujourd'hui une multitude dans la littérature sur le sujet. Tous s'accordent à dire que c'est une notion complexe à définir (Nahmias et Le Caro, 2012) tant elle recouvre des formes d'activités différentes et évolutives (Bernhard, 2022).

Plusieurs angles d'études sont utilisés pour définir l'agriculture urbaine, elle peut être caractérisée par sa localisation, les techniques utilisées, les activités et objectifs poursuivis ou encore le modèle économique sur lequel elle repose (Aubry et al, 2022).

Pour ce qui est de ses localisations, certains différencient l'agriculture urbaine de l'agriculture péri-urbaine, qui serait alors celle qui se trouve en périphérie de la ville, quelle que soit la nature de ses systèmes de production (Fleury et Donadieu, 1997). Mais la notion d'espace urbain ou péri-urbain ne suffit pas à définir et qualifier l'agriculture urbaine. Aujourd'hui les définitions de l'agriculture urbaine tendent à ne plus prendre en considération uniquement la proximité géographique directe avec les zones urbaines, mais davantage les liens et interactions que l'agriculture entretient (ou non) avec la ville (Soulard et Aubry, 2011). En quelque sorte, l'agriculture urbaine (et périurbaine) se caractérise par une double proximité avec la ville (Thinon & Torre, 2003) : géographique, puisqu'elle implique une production à proximité directe des villes, et organisationnelle, par sa connexion avec l'environnement urbain à travers les marchés urbains, les emplois agricoles et urbains, les services urbains fournis par l'agriculture et l'exploitation des terres par les citoyens notamment.

L'agriculture urbaine, par sa diversité et sa capacité d'adaptation, englobe une multitude d'initiatives allant des jardins communautaires et des toits végétalisés aux fermes urbaines high-tech. À partir de divers critères, des typologies ont été proposées pour identifier les différentes formes d'agriculture urbaine et les catégoriser.

Figure 1 : Typologie de l'agriculture urbaines, différentes formes & fonctions communes

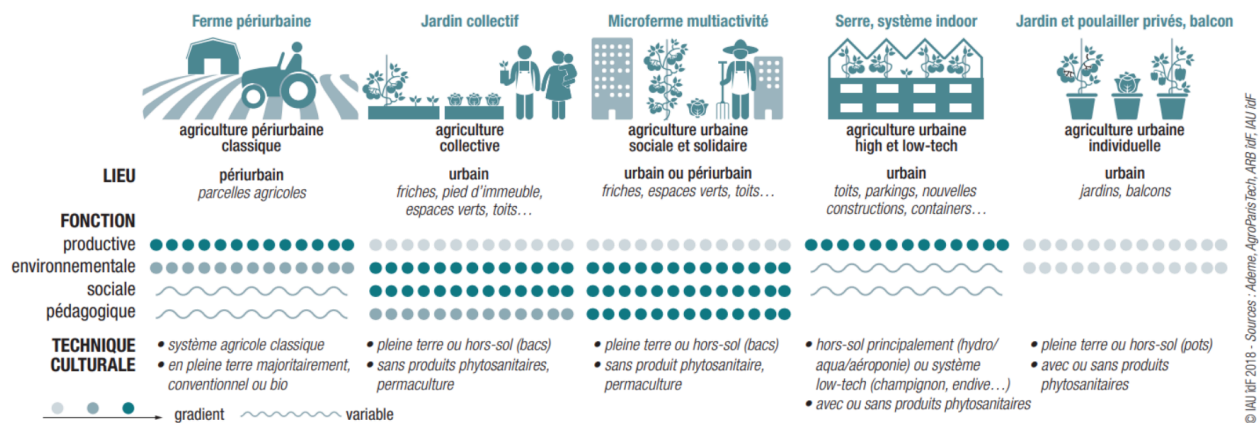


Figure : Typologie des formes d'agriculture urbaine, publié par l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme d'Ile-de-France (De Biasi et al, 2018)

Dans cette typologie (*figure 1*), publiée par l’Institut d’Aménagement et d’Urbanisme d’Ile-de-France (depuis renommé Institut Paris Région), 5 types d’agriculture urbaine sont distingués à partir de critères spatiaux et fonctionnels : les fermes périurbaines, les jardins collectifs, les microfermes en multiactivités, les serres et systèmes indoor, et les jardins, poulaillers privés et balcons. Ici, 4 fonctions de l’agriculture urbaine sont prises en compte pour établir la typologie :

- la dimension productive ou nourricière, qui évalue sa capacité à nourrir la ville ;
- l’impact environnemental ou écologique, soulignant le rôle de l’AU dans la résilience et la durabilité des villes ;
- la portée sociale, c’est-à-dire la création de lien social à travers l’AU ;
- l’aspect pédagogique et éducatif, l’AU étant également considérée comme un outil de sensibilisation aux enjeux alimentaires et agricoles.

L’Association Française d’Agriculture Professionnelle (AFAUP) a elle aussi publié une typologie de l’agriculture urbaine, celle-ci ne distinguant que 3 formes d’agriculture urbaine² : les potagers et jardins collectifs qui produisent des denrées alimentaires sans objectif de commercialisation des produits, les fermes urbaines participatives dont la vente des produits représente moins de 50% du chiffre d’affaire (complété par l’organisation d’ateliers, de visites, la vente de prestations etc), et les fermes urbaines spécialisées qui elles sont davantage centrées sur la production et la vente de produits agricoles. Là encore, la typologie repose sur l’étude des différentes fonctionnalités de l’agriculture urbaine, à la différence que l’AFAUP prend en compte deux fonctions supplémentaires (*figure 2*) dans sa typologie :

- la fonction économique, pour le potentiel de l’agriculture urbaine à “créer des emplois et contribuer au renouvellement des générations d’agriculteurs”
- l’aspect esthétique, faisant valoir la capacité de l’agriculture urbaine à modifier les paysages urbains

Figure 2 : Les six fonctions de l’agriculture urbaine, selon l’AFAUP



Figure : diversité des fonctions de l’agriculture urbaine, publié par l’AFAUP

² définition, typologie et fonctionnalités de l’agriculture urbaine par l’AFAUP
<https://www.afaup.org/lagriculture-urbaine-cest-quoi/>

Certains acteurs politiques, institutionnels ou associatifs n'hésitent pas à employer le terme au pluriel, "les agricultures urbaines", et ainsi souligner et inclure la diversité des formes d'AU existantes. Dans ce mémoire, j'utiliserai le terme au singulier puisque c'est de cette manière qu'il est le plus communément utilisé aujourd'hui, et qu'il englobe selon moi toutes les formes d'agriculture urbaine.

Ainsi, contrairement à ce qui peut être pensé, l'agriculture urbaine n'a pas vocation à nourrir les villes. Sa production favorise l'accès des citoyens à une alimentation saine, locale et de saison, mais l'objectif recherché n'est pas de rendre les villes autosuffisantes en production alimentaire.

1.1.2. Controverse sur la définition

Si la multiplicité des fonctions de l'agriculture urbaine et la diversité des thématiques qu'elle englobe est le principal atout de cette pratique, il faut également considérer que cette transversalité et le manque de clarté et d'unicité autour de sa définition sont un frein à son développement. Ce caractère multidimensionnel rend difficile la coordination des politiques publiques, souvent fragmentées entre différentes administrations. De plus, cette complexité freine la mise en place de cadres réglementaires et financiers adaptés, ce qui limite la visibilité et la reconnaissance officielle des initiatives d'agriculture urbaine. Par conséquent, les acteurs de ce secteur peinent à obtenir un soutien cohérent et structuré, ralentissant ainsi leur développement et leur impact potentiel.

Comme mentionné précédemment, de nombreux chercheurs se sont penchés sur la définition de l'agriculture urbaine. Cependant, les diverses définitions établies, reposant sur des axes et des critères parfois différents pour qualifier l'agriculture urbaine, ne font que souligner l'absence de consensus et de cadrage autour de cette notion. Dans un rapport publié en 2023³, le Conseil Général de l'Agriculture de l'Alimentation et des Espace Ruraux (CGAAER) déplore "l'absence de définition de référence" de l'agriculture urbaine. Ce rapport adressé au ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA), considère le manque de cadrage de l'agriculture urbaine comme l'une des principales faiblesses du secteur (Bernhard, 2022). Si l'agriculture urbaine est mentionnée dans le Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM) depuis 2021, introduite par la loi "climat et résilience", le terme n'y est pour autant pas défini. Il y a donc un flou juridique et politique autour de ce terme. On peut retenir deux recommandations de ce rapport qui illustrent parfaitement les enjeux liés à la transversalité et au manque de cadrage de la définition de l'agriculture urbaine :

- La première incite le MAA à soutenir financièrement l'AFAUP pour la réalisation d'un "document de référence « AFNOR SPEC » qui définirait les termes relatifs à l'agriculture urbaine et spécifierait la nomenclature des différents types d'agriculture urbaine" ;
- Une autre préconise d'améliorer la prise en compte et la communication autour de l'agriculture urbaine par les services du MAA grâce à un « référent agriculture urbaine » en charge de la coordination des services du MAA avec les parties prenantes.

En fin de compte, il est plutôt clair que l'absence de cadre précis et reconnu pour l'agriculture urbaine limite sa capacité à contribuer pleinement aux objectifs de durabilité, de résilience et de cohésion sociale dans les environnements urbains.

³ Rapport n°21022 "Constats et recommandations d'implication et d'organisation du ministère de l'agriculture et de l'alimentation en matière d'agriculture urbaine"

<https://agriculture.gouv.fr/constats-et-recommandations-dimplication-et-dorganisation-du-ministere-de-lagriculture-et-de>

L'absence de convergence sur les termes et les objectifs de l'agriculture représente donc bien un obstacle à son développement et sa contribution aux objectifs nationaux (LOAFF de 2014) et internationaux (FAO)⁴. Cette difficulté peut être attribuée d'une part à l'apparente antinomie entre les termes, qui bouleverse l'antagonisme ville-campagne, et d'autre part à la relative récence, non pas de l'agriculture urbaine mais de sa prise en compte comme facteur de mutation des modèles agri-alimentaires. La notion même de développement durable a mis un certain temps à prendre sa place et sa définition, dans les textes officiels comme dans la société.

1.2. Les PAT : quels liens avec l'agriculture urbaine ?

1.2.1. Définition et contexte des PAT

Les projets alimentaires territoriaux (PAT) résultent de la *loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt* et ont pour objectif de « relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux »⁵. Cette loi révèle ainsi une volonté politique nationale de soutien des initiatives agricoles et alimentaires, afin d'orienter les dynamiques de production et de consommation plus locales et plus durables. Ces projets sont accompagnés financièrement par l'appel à projets annuel du Programme national pour l'alimentation (PNA) et par le dispositif de labellisation mis en place par le ministère en charge de l'Agriculture et délégué aux Directions Régionales pour L'agriculture, l'alimentation et les Forêts (DRAAF).

Ce cadre législatif permet donc un accompagnement financier de ces initiatives *bottom-up* : une approche ascendante qui laisse les idées et décisions venir de la base, et donc, ici, des citoyens et acteurs des politiques locales⁶. Les acteurs impliqués dans les PAT sont multiples et comprennent souvent des collectivités territoriales, des associations locales, des producteurs agricoles, des acteurs économiques, ainsi que des citoyens engagés. Ils œuvrent ensemble pour intégrer les enjeux alimentaires et agricoles dans la planification et le développement des territoires, en cherchant à créer des synergies entre différents acteurs locaux. Les PAT sont donc considérés comme des initiatives de développement local en ce qu'ils sont à l'initiative des acteurs d'un territoire pour apporter une réponse adaptée aux problématiques, spécificités et atouts de ce territoire. Salma Loudiyi, Christine Margétic et Camille Dumat soulignent dans leurs recherches la nécessité de repenser les transitions alimentaires en les ancrant dans les territoires. Elles mettent en avant l'importance des initiatives locales et des politiques publiques pour stimuler ces changements. Ces initiatives locales placent alors l'agriculture et l'alimentation au cœur des questions et politiques publiques (Lardon, S., & Loudiyi, S., 2014).

Alors que la loi instaurant les PAT fêtera bientôt ses 10 ans, le MAA recensait en mai 2024 par moins de 437 projets alimentaires territoriaux, répartis sur l'ensemble du territoire français. À noter qu'il ne s'agit que des PAT labellisés, certains PAT tels que celui de Limoges, La Rochelle ou de la Métropole du Grand Paris n'ayant pas reçu de label, ils n'entrent pas dans les comptes du Ministère. Il est difficile d'établir avec précision le nombre de PAT en France. Pour autant, le nombre de PAT

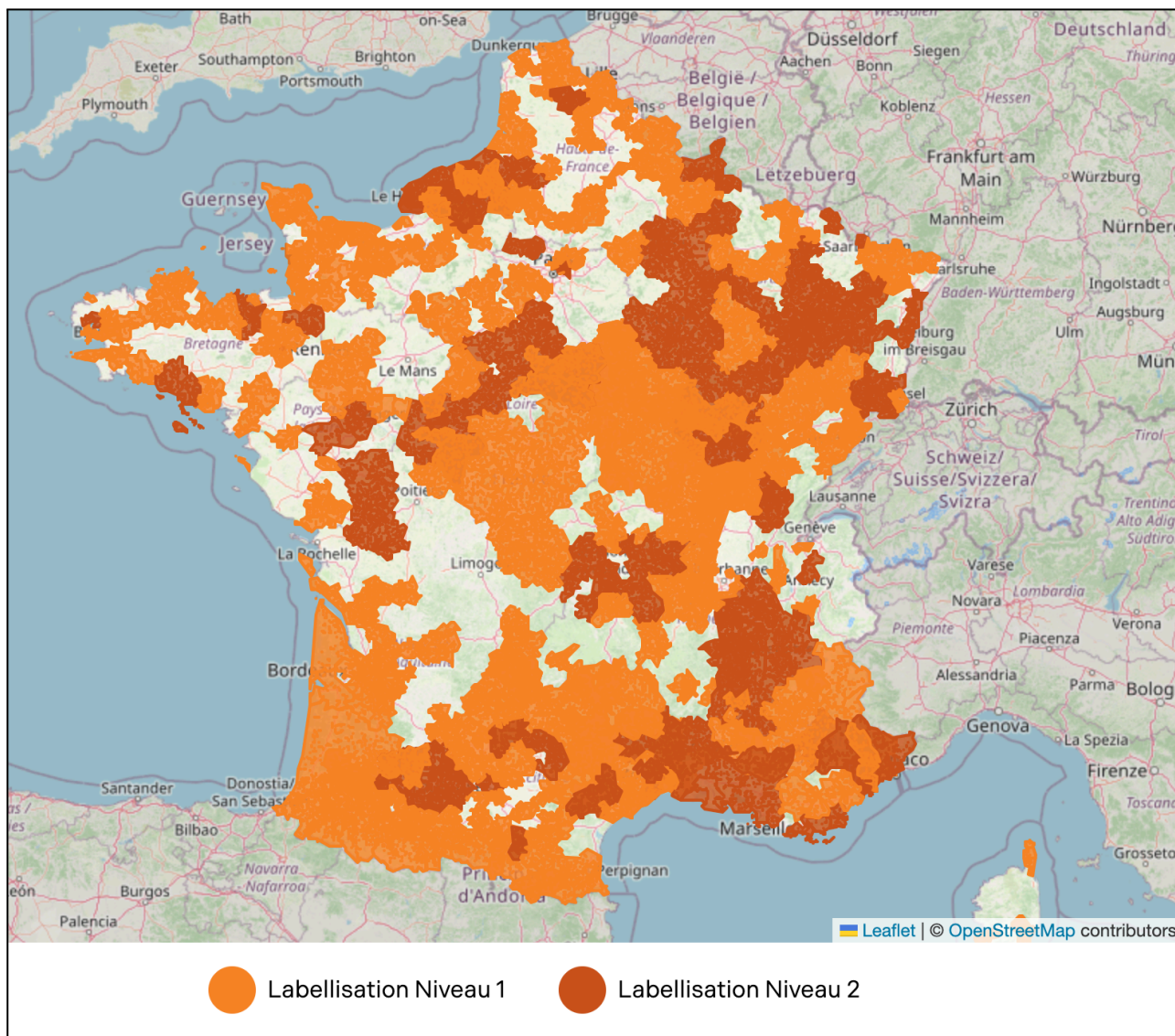
⁴ <https://www.fao.org/urban-peri-urban-agriculture/about/fr>

⁵ Définition des PAT par le Ministère de l'<https://agriculture.gouv.fr/projets-alimentaires-territoriaux>

⁶ <https://agriculture.gouv.fr/projets-alimentaires-territoriaux>

et leur répartition sur le territoire ne laisse aucun doute quant à l'engouement autour du sujet, et à la volonté des acteurs locaux de se mobiliser autour des questions alimentaires et agricoles locales.

Figure 3 : Carte des PAT labellisés en France, juin 2024



Source : France PAT, Ministère de l'Agriculture et de la souveraineté Alimentaire (2024)

1.2.2. PAT et agriculture urbaine : des thématiques communes

Les objectifs poursuivis à la fois par l'agriculture urbaine et les PAT convergent vers plusieurs axes stratégiques visant à transformer les systèmes alimentaires et agricoles vers plus de durabilité et de résilience.

L'agriculture urbaine et les PAT cherchent à renforcer la résilience alimentaire des villes et améliorer la sécurité alimentaire pour les citoyens en assurant un approvisionnement stable et diversifié en produits alimentaires locaux. Pour les PAT comme pour l'agriculture urbaine, l'un des principaux objectifs est de promouvoir la relocalisation de l'alimentation et de soutenir les circuits courts et la vente directe. En favorisant la transition des systèmes alimentaires à la valorisation de l'approvisionnement local, l'agriculture urbaine et les PAT contribuent à réduire les distances

parcourues par les aliments et à promouvoir une consommation locale et de saison. Cela permet non seulement de soutenir les producteurs locaux, mais aussi d'offrir aux consommateurs des aliments frais et de qualité. On retrouve là encore un point de convergence : la détermination à donner accès au plus grand nombre de citoyens à une alimentation de qualité, saine et diversifiée et ainsi améliorer la santé et le bien être des citoyens. Ensuite, l'agriculture urbaine et les PAT cherchent également tous deux à promouvoir des pratiques agricoles durables, encouragent l'adoption de pratiques respectueuses de l'environnement telles que l'agroécologie, la permaculture et la gestion durable des ressources naturelles. Enfin, la dimension sociale est également centrale : à différentes échelles, les PAT et les initiatives en agriculture urbaine cherchent à apporter une réponse à la précarité alimentaire, tout en créant du lien social.

Bien que l'agriculture urbaine et les Projets Alimentaires Territoriaux partagent des objectifs de durabilité alimentaire, de sécurité et de promotion des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, leurs approches et impacts potentiels diffèrent significativement. La principale divergence porte sur la question des objectifs de productivité. Alors que les PAT visent à significativement transformer les systèmes agricoles et produire pour alimenter la restauration collective, pour la plupart des porteurs de projets en agriculture urbaine, la production de denrées alimentaires est un outil plus qu'une finalité.

Les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) et l'agriculture urbaine partagent des objectifs communs autour du renforcement de la résilience des systèmes alimentaires locaux et de la promotion des pratiques agricoles durables. Bien que cette complémentarité semble évidente en théorie, j'ai été surprise de constater dès les premiers entretiens menés dans le cadre de mon stage que la collaboration entre les collectivités territoriales portant les PAT et les acteurs privés portant des projets en agriculture urbaine reste généralement très limitée. Ce constat m'a conduite à orienter mon mémoire spécifiquement sur cette question et ainsi explorer les possibilités de dynamiques communes de ces deux domaines apparentés tout en mettant en lumière les obstacles à cette collaboration et les défis à relever .

1.3. Méthodologie : interroger les porteurs de projets en agriculture urbaine pour faire l'état des lieux du développement de l'AU sur les territoires

1.3.1. Objectifs de l'enquête

Le stage est encadré par l'Association Française d'Agriculture Urbaine Professionnelle (AFAUP), dont l'un des axes stratégiques est de promouvoir l'agriculture urbaine et d'encourager les coopérations entre acteurs du secteur. Ce réseau national français des professionnels de l'agriculture urbaine joue un rôle central dans la fédération des acteurs de l'agriculture urbaine en France : les agriculteurs urbains, les collectivités territoriales, les chercheurs, et les associations.

En novembre 2022, l'AFAUP a organisé une première journée de rencontre nationale entre réseaux locaux, rassemblant 6 réseaux lors d'un séminaire des réseaux. A la suite de ce séminaire, un guide compilant des témoignages et retours d'expériences de réseaux existants ou en cours de création a été publié. L'étude menée dans le cadre de mon stage s'inscrit dans la continuité de ce travail. L'objectif premier de l'enquête menée dans le cadre de mon stage était d'identifier et de prioriser les attentes et les besoins des différents réseaux et collectifs locaux en agriculture urbaine.

Les réseaux locaux en agriculture urbaine sont des organisations indépendantes, de statut associatif le plus souvent. On y entre par adhésion gratuite ou payante selon des critères définis dans les statuts de chaque réseau. Leurs missions sont diverses : accueil, orientation, information et accompagnement du développement de l'agriculture urbaine auprès de public professionnel, institutionnel, amateur ou mixte.

Extrait du [“Guide des bonnes pratiques pour animer un réseau local en agriculture urbaine”](#) publié en mai 2024

Dans le cadre de mon stage, je suis amenée à collaborer avec deux associations (annexe 1) :

- l'AFAUP, réseau national pour lequel je réalise les missions en premier lieu,
- Nantes Ville Comestible (NVC), association nantaise portant depuis un an un projet de réseau en agriculture urbaine (la Maison des Agricultures Urbaines et de l'Alimentation Durable, MAUAD)

Un des intérêts majeurs de cette collaboration est de pouvoir prendre part aux activités de l'association NVC, qui travaille activement à la structuration d'un réseau en agriculture urbaine et en alimentation durable à l'échelle de la métropole nantaise. Cela me donne la possibilité d'observer de plus près l'organisation mise en place et les difficultés rencontrées. Par ailleurs, NVC est particulièrement intéressée par cette enquête car elle peut servir de benchmark pour identifier d'autres réseaux avec lesquels établir des connexions afin de partager des expériences et des connaissances.

L'enquête, toujours en cours, me permet de croiser les observations réalisées lors des entretiens avec les politiques publiques qui portent sur l'agriculture urbaine. Ces entretiens m'ont conduite à confronter l'engagement des collectivités sur les sujets liés à l'agriculture urbaine, souvent matérialisé par les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT), au ressenti des acteurs privés concernant l'impact réel de ces projets sur le terrain. En analysant à la fois les aspects pratiques et théoriques, cette enquête ambitionne de fournir une vision globale et nuancée de l'efficacité des PAT dans le développement de l'agriculture urbaine et de la structuration des réseaux d'acteurs locaux.

1.3.2. Population étudiée : les réseaux et associations phares de l'AU

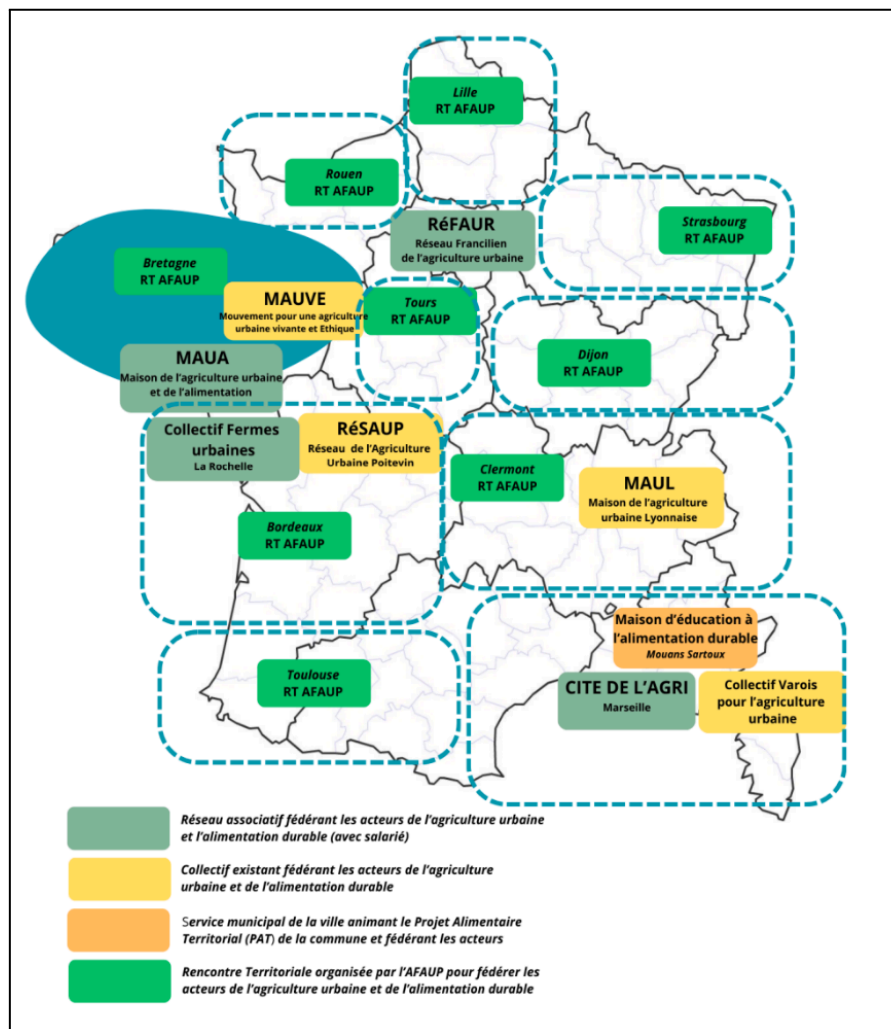
L'une des principales difficultés rencontrées a été d'identifier une cible précise pour mener mon enquête. Initialement, le stage était centré sur les réseaux et collectifs d'acteurs en agriculture urbaine. À l'origine mon travail d'enquête visait à étudier les réseaux en agriculture urbaine, afin de :

- cerner le contexte dans lequel ils se sont développés et les objectifs visés,
- comprendre leur fonctionnement (outils mis en place, financement, gouvernance etc),
- identifier leurs difficultés et leurs besoins pour se développer.

Cependant, il est rapidement apparu que ces réseaux étaient déjà identifiés et connus. Une enquête qui se limiterait à ces réseaux aurait donc une faible valeur ajoutée. L'objectif de l'enquête a donc été étendu et la population étudiée a été élargie à l'ensemble des structures jouant un rôle dans la fédération des acteurs de l'agriculture urbaine à l'échelle locale.

Dans la phase de recherche et d'identification des acteurs à interroger, je me suis d'abord appuyée sur une carte élaborée par l'AFAUP et NVC dans le cadre d'une réponse à l'appel à projet SNANC⁷, présentant les différents réseaux et collectifs en France (figure 3).

Figure 4 : Réseaux et collectifs fédérant les acteurs de l'agriculture urbaine et de l'alimentation durable



Source : AFAUP, dans Présentation PROJET de candidature à l'appel à projet SNANC (2024)

Pour identifier les acteurs à interroger, j'ai ensuite échangé avec les salariés de l'AFAUP de différentes régions de France. Leur connaissance des acteurs impliqués dans l'agriculture urbaine sur chaque territoire m'a permis de déterminer quelles structures contacter, et vers qui me tourner au sein de ces structures.

Selon les territoires, il pouvait s'agir d'associations portant un réseau des acteurs professionnels de l'agriculture urbaine, des collectifs rassemblant citoyens et professionnels souhaitant s'engager dans la promotion de l'agriculture urbaine ou encore des collectivités locales (villes ou métropoles) cherchant à fédérer ces acteurs pour impulser une dynamique de structuration du mouvement local

⁷ [Vers une Stratégie Nationale pour l'Alimentation la Nutrition et le Climat \(SNANC\)](#), est un appel à projet national lancé en 2023 par le ministère en charge de l'alimentation dans le cadre du Plan National pour l'Alimentation (PNA)

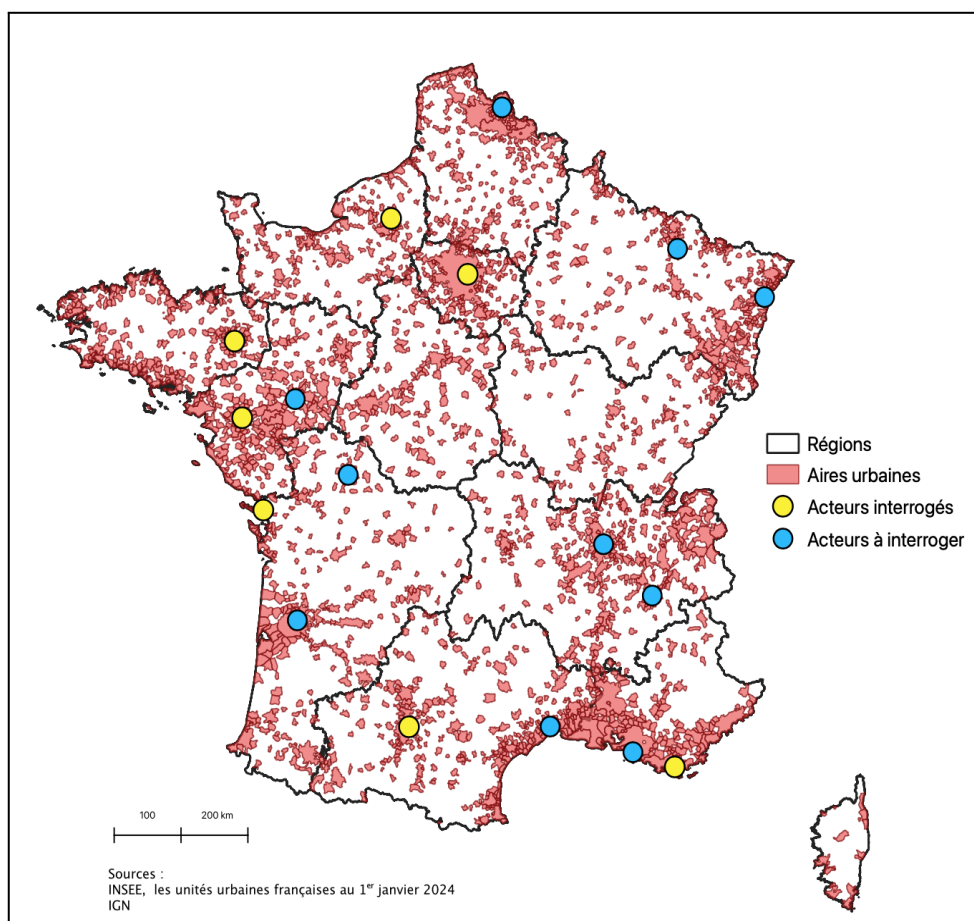
de l'agriculture urbaine. Finalement, plusieurs catégories d'acteurs ont été identifiés pour cette enquête.

Réseaux structurés : Cibles initiales du projet, ces acteurs sont des collectifs bien établis en agriculture urbaine, tels que les associations et les fédérations. Ils jouent un rôle crucial dans la promotion et la structuration de l'agriculture urbaine sur le territoire.

Acteurs importants non fédérateurs : Ce groupe inclut des structures ou des individus qui ont un impact significatif sur l'agriculture urbaine mais qui ne font pas nécessairement partie de réseaux ou de collectifs formels.

Collectivités locales : Les acteurs publics, tels que les chargés de mission PAT, les élus et les techniciens des collectivités territoriales. Leur inclusion est essentielle pour comprendre les politiques publiques et les initiatives locales en matière d'agriculture urbaine.

Figure 5 : Une enquête ciblant les principales zones urbaines françaises



Jusqu'à présent, l'enquête s'est concentrée principalement sur les acteurs de la société civile. Les sept premiers entretiens réalisés ont concerné exclusivement des acteurs impliqués dans les réseaux et collectifs d'agriculture urbaine.

La suite de l'étude devra donc inclure des entretiens avec des représentants des collectivités territoriales et des autres acteurs publics, pour compléter et nuancer la vision de la façon dont

l'agriculture urbaine est vécue et perçue sur les territoires étudiés, et comprendre comment ces différents acteurs interagissent et collaborent dans le cadre des PAT.

Tableau 1 : Récapitulatif des acteurs interrogés

Ville ou Région	Association	Date de création	Personnes interrogées	Rôle dans la structure
Nantes	Nantes Ville Comestible (NVC)	2016	Mona Prud'homme	Coordinatrice de Nantes Ville Comestible et chargée de projet de la Maison des Agricultures Urbaines et de l'Alimentation Durable (MAUAD)
Rennes	Les Cols Verts	2017	Hélène Brethes	Directrice et coordinatrice des Cols Verts de Rennes
Ile-de-France	Le Réseau Francilien des Agricultures Urbaines (RÉFAUR)	2023	Marie Fiers	Coordinatrice de projets à l'AFAUP
La Rochelle	Collectif fermes urbaines (CFU)	2015	Léa Marzloff	Coordinatrice de l'association CFU
Toulouse	Partageons Les Jardins!	2012	Anaïs Marquet	Administratrice et coordinatrice de Partageons les jardins!
Toulon	Collectif varois pour l'agriculture urbaine	2020	Isabelle Canal	Présidente de l'association "Collectif Varois pour l'agriculture urbaine"
Rouen	Le Champ des Possibles	2013	Frédéric Gilles	Délégué général du Champ des Possibles

Tableau 2 : Prévisions, cibles des prochains entretiens

Ville ou région	Nom de la structure	Catégorie d'acteur	Personne à contacter	Rôle dans la structure
Angers	MAUVE, Mouvement des agricultures urbaines	Réseau	Juliette Chevalier	Chargée de mission Agriculture Urbaine
Poitiers - Poitou	RESAUP, le Réseau des Agricultures Urbaines Poitevines	Collectif	Florence Morisot	Présidente du RESAUP
Marseille	La Cité de l'agriculture	Réseau	Thibault Soulès	Chargé d'animation du réseau agriculture urbaine
Bordeaux	le Plat'eau	Association (réseau en cours de structuration)	<i>à définir</i>	

Strasbourg	Eco-Conseil	Association	<i>à définir</i>	
Grenoble	Cultivons	Association (perspectives de développement d'un réseau)	Pimprenelle Calemard	Chargée de projets
Montpellier	l'Oasis Citadine	Association	Laurent Rougerie	
Lyon	MAUL, Maison de l'agriculture urbaine lyonnaise	Réseau	Lou Blanche-Herbach	Co-administratrice de la Maison de l'Agriculture urbaine
Lille	Ville de Lille	Collectivité territoriale	Zoé Brevière	Chargée de mission agriculture urbaine
Metz	Métropole Metz	Collectivité territoriale	Marie-Pierre Ferrari	Chargée de mission agriculture péri-urbaine

1.3.3. Méthode d'étude & analyse des données

Une fois la cible établie, il m'a fallu construire un questionnaire pour préparer les entretiens semi-directifs. La méthode utilisée est classique : définir une problématique globale, identifier des grands thèmes (axes de réponses), structurer des hypothèses pour chacun de ces thèmes, puis affiner la grille d'entretien en préparant des listes de questions pour chaque thème. (cf annexe 2)

Les premiers entretiens ont permis d'adapter la structure de cette grille en tenant compte des quelques difficultés rencontrées, afin de rendre l'échange plus fluide. Globalement les sujets abordés sont restés les mêmes, et quelques questions viennent régulièrement le compléter. La principale modification apportée a été la division de la grille en 3 parties, pour davantage structurer l'échange, fluidifier le déroulement de l'entretien et ainsi faciliter la retranscription et l'étude. Les entretiens que je mène se déroulent donc en 3 temps (cf annexe 3) :

- état des lieux de l'agriculture urbaine sur le territoire étudié, définition(s) et projet territorial
- structure interrogée : création, objectifs et fonctionnement
- perspectives d'évolution : évaluation des besoins et attentes

Il faut garder en tête que le questionnaire n'est qu'un outil permettant de structurer l'entretien et d'en définir les principales orientations, la liste des questions qu'on y trouve n'est en rien exhaustive. Par ailleurs, il sera certainement nécessaire de modifier encore une fois ma grille d'entretien pour les entretiens avec les acteurs publics, celle-ci étant plutôt adaptée à des entretiens avec des structures associatives, et moins pertinente pour un entretien avec un chargé de mission ou un responsable travaillant dans une collectivité territoriale.

Les réponses obtenues pendant les entretiens ont été confrontées dans un tableau comparatif (cf annexe 4). Cette méthode a permis de repérer des tendances communes et de mettre en évidence les divergences d'opinion et de perception entre les différents acteurs interrogés. Toutefois, cette approche présente certaines limites. Les structures des organisations varient énormément, ce qui complique l'établissement d'axes de comparaison uniformes. Les différences dans les missions, les tailles, et les contextes des organisations influencent les réponses et les perspectives des participants. Ensuite, chaque entretien a été réalisé avec une seule personne, représentant une association ou un réseau. La vision et la perception de l'agriculture urbaine et du territoire de cette personne influencent nécessairement les réponses obtenues, introduisant ainsi un biais dont il faut

tenir compte dans les analyses détaillées. Ces entretiens m'ont toutefois permis d'avoir un aperçu intéressant de la manière dont l'agriculture urbaine se développe ou peut se développer localement.

2. LE POTENTIEL DES PAT POUR DÉVELOPPER LOCALEMENT L'AGRICULTURE URBAINE

2.1. Quels outils pour développer l'agriculture urbaine ?

2.1.1. Création de directions administratives et de postes dédiés à l'agriculture urbaine

Assez rapidement lors de mes entretiens, j'ai remarqué qu'un des critères permettant d'évaluer l'engagement des collectivités territoriales, quelle que soit leur échelle, était l'existence ou non d'un ou plusieurs postes dédiés à l'agriculture urbaine, ou du moins aux enjeux alimentaires et agricoles locaux.

Pour de nombreuses métropoles, la mise en place des PAT a été l'occasion de créer des postes dédiés, ce qui a permis de structurer et de clarifier les relations entre les divers acteurs impliqués. La présence de chargés de missions en agriculture urbaine et alimentation durable dans les services des villes et des métropoles, voire dans un second temps d'élus chargés de cette question, démontre une volonté de se saisir du sujet, de faciliter l'interaction avec les porteurs de projets et de fluidifier les démarches administratives et techniques.

À Nantes, dès que le PAT a été acté, l'organigramme de la métropole a été révisé. Depuis, une équipe entière (6 personnes) a été recrutée pour mettre en place ce projet alimentaire territorial. Aujourd'hui, on compte à la métropole deux postes dédiés à l'agriculture urbaine et aux sujets connexes : Elsa Nédélec est chargée de mission "projet ferme urbaine" et Violette Caubet est chargée de mission "agriculture et transition écologique".

Nantes n'est pas le seul exemple de métropole pour laquelle le PAT a été l'opportunité de recruter du personnel spécialisé dans les enjeux agricoles et alimentaires urbains. À Toulouse, l'existence d'un poste « responsable de mission Agriculture & Alimentation » à la métropole démontre un engagement politique sur cette thématique agricole et alimentaire durable, et à la Métropole de Rouen une direction de l'agriculture urbaine et de la transition écologique a été développée dans la continuité de la mise en place du PAT. En avril, la métropole de Rennes ouvrait elle aussi un poste d'apprenti en Master 2 Gestion des Territoires pour animer la démarche du PAT et la communication dans le cadre de la mission Agriculture et Alimentation durables. La présence de chargés de missions en agriculture urbaine et alimentation durable dans les services des villes et des métropoles démontrent une volonté de se saisir du sujet. Une volonté politique qui se traduit aussi par l'attribution de missions liées aux PAT aux élus, comme cela peut être le cas à la Rochelle Agglo, où Mathilde Roussel, vice-présidente de l'agglomération et conseillère municipale de La Rochelle, est en charge du Projet alimentaire de territoire, de l'agriculture péri-urbaine et des circuits-courts alimentaires.

La mise en place de services dédiés à l'agriculture urbaine dans le cadre des PAT, comme le montrent les exemples de La Rochelle, Nantes, et Bordeaux, s'avère essentielle pour le développement harmonieux et structuré des initiatives locales. Ces postes dédiés permettent non seulement de faciliter les démarches des porteurs de projets, mais aussi de renforcer l'engagement

des collectivités et de coordonner efficacement les efforts en matière d'agriculture urbaine. Cette approche intégrée et structurée est cruciale pour maximiser l'impact des PAT et soutenir durablement le développement de l'agriculture urbaine sur les territoires.

2.1.2. Prise en compte de l'agriculture urbaine dans les PAT des territoires étudiés

Pour évaluer la capacité des PAT à se saisir du sujet de l'agriculture urbaine, j'ai commencé par regarder comment celle-ci apparaît, directement ou à travers ses objectifs, dans la rédaction des PAT.

Tableau 3 : Quelle place pour l'agriculture urbaine dans les plans d'action des PAT étudiés ?

	Mention directe de l'agriculture urbaine dans les objectifs du PAT	Objectifs et actions des PAT en lien avec la thématique de l'agriculture urbaine	Partenariats avec des porteurs de projets en agriculture urbaine
Nantes Métropole	<ul style="list-style-type: none"> * 10 fermes urbaines professionnelles intégrant un lien au public * un projet de « maison de l'agriculture urbaine » portée par les acteurs associatifs 	<ul style="list-style-type: none"> * Éduquer et sensibiliser autour des enjeux de l'alimentation * Sécuriser l'approvisionnement local * Développer des productions alimentaires, contribuant à la transition écologique 	Soutien à la création de la MAUAD à travers le projet de « maison de l'agriculture urbaine »
Rennes Métropole	* Maintien et développement de l'agriculture urbaine	<ul style="list-style-type: none"> * Maintien et développement des circuits de proximité * Protection et mise en valeur des espaces agricoles * Maintien et développement de l'agriculture durable dans le périmètre 	<i>Partenariats avec des acteurs de l'agriculture (chambre d'agriculture, CIVAM, SAFER etc) mais pas avec des acteurs de l'agriculture urbaines</i>
Métropole Rouen Normandie	<i>Pas de mention de l'agriculture urbaine</i>	<ul style="list-style-type: none"> * Maintien et développement de l'agriculture durable dans le périmètre * Maintien et développement des circuits de proximité * Formation et sensibilisation des acteurs professionnels et élus aux enjeux de l'alimentation durable 	Partenariat avec Le Champ des Possible pour "Animer la ferme pédagogique du Parc Naturel Urbain des Bruyères"
Métropole Toulon Méditerranée	<ul style="list-style-type: none"> * Maintien et développement de l'agriculture urbaine * Développer les 48H de l'agriculture urbaine 	<ul style="list-style-type: none"> * Protection et mise en valeur des espaces agricoles * Actions de sensibilisation à destination de publics spécifiques * Actions de coordination entre les acteurs de la lutte contre la précarité alimentaire 	Partenariat avec le Collectif Varois pour l'agriculture urbaine professionnelle

Toulouse Métropole	<i>Pas de mention de l'agriculture urbaine</i>	<ul style="list-style-type: none"> * Maintien et développement de l'agriculture durable dans le périmètre * Protection et mise en valeur des espaces agricoles 	Partageons les jardins!, Terre Au Ciel, EDENN, Le 100e Singe et Les Agribains sont des partenaires engagés dans la mise en oeuvre du PAT
La Rochelle Agglo	<i>Pas de mention de l'agriculture urbaine dans le plan d'action</i>	<ul style="list-style-type: none"> * promouvoir les produits et producteurs du PAT * renforcer la production locale * développer les circuits de proximité 	<i>Pas de partenariat avec les acteurs de l'agriculture urbaine mis en avant dans ce projet</i>

Source : data.gouv.fr; données des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT)

Lorsque le terme d'agriculture urbaine apparaît littéralement, comme c'est le cas dans les PAT de Nantes, Toulon et Rennes, cela met en évidence le fait que le lien entre l'agriculture urbaine et le PAT a été fait par le porteur du projet. C'est un premier pas essentiel pour envisager les PAT comme potentiels leviers de développement de l'agriculture urbaine.

Toutefois, la seule absence du terme ne suffit pas à exclure cette thématique et les enjeux qui y sont liés du champ d'actions du PAT. Les "circuits de proximité", "espaces agricoles" et la "production locale" sont des termes récurrents dans les plans d'actions de presque tous les PAT ici étudiés et font directement échos à la définition de l'agriculture urbaine. Ensuite, on retrouve dans chacun de ces plans d'actions des objectifs communs à ceux de l'agriculture urbaine : éducation & sensibilisation, préservation du foncier agricole, promotion des produits locaux et des circuits de proximité etc. Globalement, on retrouve les mêmes actions phares dans les plans d'actions des PAT d'un territoire à l'autre. Ces actions ne manquent pas de faire le lien avec l'agriculture urbaine. Sur le papier, agriculture urbaine et PAT semblent donc prendre une direction commune, mais qu'en est-il dans les faits ? Quelle(s) collaboration(s) se mettent réellement en place entre les porteurs de projet en AU et les collectivités portant les PAT ?

Un premier élément de réponse se trouve dans les partenariats construits ou confortés dans le cadre de la mise en œuvre du PAT. Les métropoles de Rouen, Toulon et Toulouse comptent parmi leurs partenaires des associations ou entreprises œuvrant pour la promotion et le développement local de l'agriculture urbaine. On peut alors considérer que sur ces territoires, le PAT a permis la mise en place d'échanges et de collaboration entre les porteurs de projet AU, et les collectivités locales.

Pour compléter ce constat, les entretiens réalisés avec les associations portant des projets agri-urbains ont permis de mettre en lumière les conditions de ces collaborations avec les collectivités locales dans le cadre des PAT. À Rouen, Le Champ des Possibles est un partenaire de la Métropole dans la mise en œuvre du PAT et anime à ce titre la ferme pédagogique du Parc Naturel Urbain des Bruyères. Dans le cadre de ce partenariat, la métropole soutient financièrement l'association Le Champ des Possibles, notamment à travers la convention d'occupation des lieux qui permet à l'association d'occuper gratuitement la Ferme pédagogique du Parc Naturel Urbain des Bruyères. Non seulement l'association ne paye pas de loyer, mais elle bénéficie également du tarif agricole sur l'eau. La métropole prend également en charge des travaux (plus de 6 mois) permettant à la structure d'obtenir le statut d'établissement recevant du public (ERP) de plus de 19 personnes, et ainsi accueillir le public dans les locaux. Il existe aussi une "convention d'activité", sur l'accompagnement des lauréats de l'appel à projet "Métropole nourricière" et sur

l'accompagnement scolaire de jardinage avec les classes. La convention d'accueil grand public permet de mettre en place des ateliers animés par des bénévoles qui participent aux cultures dans la serre notamment, et d'ouvrir au grand public. Par ailleurs, la métropole se tourne vers le Champ des Possibles pour les commandes de plantes. Il n'y a donc ici pas de subvention directe versée par la métropole, mais des conventions qui sont aujourd'hui indispensables au fonctionnement de l'association et au développement de ses projets.

À Toulouse, "Le 100e Singe" travaille en partenariat avec les municipalités pour développer des politiques alimentaires qui incluent l'agriculture urbaine, montrant comment des initiatives locales peuvent influencer les orientations stratégiques des PAT. Cela ouvre des possibilités pour des structures d'accompagner les collectivités sur ces sujets. Pour le Collectif varois pour l'agriculture urbaine, c'est un point particulièrement important puisqu'il considère que pour espérer voir l'agriculture urbaine gagner en visibilité et se développer sur le territoire, il faut impliquer les collectivités territoriales et les élus. Dès la création du collectif en 2020, l'objectif a donc été de sensibiliser les collectivités aux enjeux et atouts de l'agriculture urbaine et de leur faire prendre conscience du nombre et de la diversité des projets agri-urbains sur leur territoire. Par la suite, le collectif varois est donc devenu partenaire de la métropole de Toulon dans la mise en œuvre d'actions du PAT. Le PAT crée donc un cadre favorable à la collaboration entre acteurs d'un territoire pour œuvrer conjointement au développement local de l'agriculture urbaine.

2.1.3. La multiplication d'initiatives agri-urbaines à travers d'autres thématiques et politiques publiques

Si les PAT semblent créer un cadre favorable au développement de connaissances et d'initiatives sur l'agriculture urbaine par les acteurs publics, des projets d'agriculture urbaine sont toujours développés en dehors de ce cadre.

Parmi ces initiatives, les régies maraîchères se distinguent par leur capacité à produire des denrées alimentaires destinées directement aux services municipaux, tels que les cantines scolaires et les maisons de retraite. En produisant localement, les régies maraîchères garantissent un approvisionnement régulier en produits frais et de qualité pour les cantines scolaires et autres services municipaux. Cela contribue à une meilleure sécurité alimentaire et à une alimentation plus saine pour les enfants et les résidents des maisons de retraite. Ces initiatives d'agriculture urbaine municipale créent des emplois locaux et soutiennent l'économie rurale et périurbaine. Elles offrent également des opportunités de formation et d'insertion professionnelle pour les habitants. Par ailleurs, les producteurs des fermes en régie étant salariés de la collectivité, un revenu constant leur est garanti : un argument particulièrement important lorsque l'on sait que certains agriculteurs peinent aujourd'hui à se dégager un revenu décent.

Plusieurs projets de ce type ont été mis en place dans la métropole de Nantes. Fin 2023, à Orvault, la municipalité a fait l'acquisition d'une exploitation agricole et un projet similaire a été initié à Rezé. Ces fermes en régie ont pour but d'alimenter la restauration collective, c'est une forme d'engagement forte et innovante de la part de communes, que l'on voit fleurir, notamment dans le cadre des PAT. On observe le même phénomène dans le Var, où des municipalités commencent à mettre en place des régies maraîchères. La mairie de Rocbaron, par exemple, a créé une ferme municipale qui compte maintenant deux employés, dont la production est destinée aux cantines et

aux maisons de retraites. Cette initiative inspire les communes aux alentours qui lancent des projets similaires, un effet boule de neige en quelque sorte. Sur la métropole Toulousaine, on retrouve également des régies locales à l'initiative des communes (Blagnac, Colomiers etc) et d'autres communes étudient aujourd'hui la possibilité d'employer des personnes en maraîchage pour de la régie directement destinée à la restauration collective.

Les exemples des métropoles de Nantes, Toulon et Toulouse montrent comment ces initiatives peuvent être adaptées aux spécificités locales pour répondre aux besoins alimentaires des communautés tout en soutenant l'économie locale et en réduisant l'empreinte environnementale. Ces projets démontrent que les collectivités, même en dehors des PAT, peuvent jouer un rôle moteur dans le développement de l'agriculture urbaine en prenant des initiatives directes et en intégrant pleinement ces actions dans leur stratégie globale de développement durable. Toutefois, à la différence des actions développées dans les cadres des PAT, l'implication de la société civile, associations et entreprises locales, est moindre. La visée de ces fermes étant avant tout productive et économique, elles jouent un rôle plus limité d'un point de vue de la création de lien social et de la fédération des acteurs privés.

La création et l'animation de sites d'agriculture urbaine sont aussi régulièrement réalisées par les services d'espaces verts municipaux. Les services de la ville de Rennes sont particulièrement actifs sur ce point et gèrent plusieurs programmes permettant la création et l'entretien de jardins familiaux et de jardins et vergers partagés. De cette manière, la ville de Rennes invite les citoyens à prendre part à la végétalisation de leur commune et au développement de l'agriculture urbaine⁸. La ville de Nantes a également mis en place une opération de grande ampleur en 2020. L'opération "paysages nourriciers" vise à cultiver les espaces verts de la ville de Nantes et distribuer les fruits et légumes produits aux habitants en situation de précarité. La première année d'expérimentation plus de 50 jardins étaient cultivés par les jardiniers du Service Espaces Verts et Environnement (SEVE)⁹. Si le nombre de jardins cultivés dans le cadre de cette opération a diminué, et que certains de ces jardins sont désormais animés par des associations locales, la ville de Nantes continue aujourd'hui encore à mobiliser des jardiniers municipaux pour cultiver des produits à destination des citoyens en situation de précarité. Ces projets développés en dehors du dispositif du PAT contribuent non seulement à soutenir et promouvoir l'agriculture urbaine, mais ils sont aussi et surtout la preuve de la possibilité pour les collectivités locales de mettre en place des projets impactants. On peut donc imaginer qu'ils seront, à terme, directement intégrés dans les versions ultérieures des PAT.

Les objectifs et liens communs entre l'agriculture urbaine et les PAT ne font aucun doute. Dans les faits, les plans d'actions des PAT rejoignent systématiquement des thématiques liées à l'agriculture urbaine, et permet ainsi d'envisager une collaboration entre porteurs de PAT et acteurs de l'agriculture urbaine sur un territoire. Le PAT est alors un outil permettant la mise en relations des ces acteurs et la mise en place d'une collaboration visant à développer l'agriculture urbaine. Si les projets en agriculture urbaine se multiplient également à l'initiative des collectivités territoriales en dehors du cadre des PAT, les PAT ont pour avantage d'adopter une approche systématique et de mobiliser plus largement la société civile et les acteurs de l'agriculture urbaine, en synergie avec les acteurs publics.

⁸ <https://metropole.rennes.fr/jardiner-et-planter-en-ville>

⁹ <https://metropole.nantes.fr/paysages-nourriciers-2024>

2.2. Nantes Métropole : un exemple du potentiel des PAT pour impulser des dynamiques locales en agriculture urbaine

2.2.1. Le soutien du PAT dans la structuration du réseau (la MAUAD)

Nantes est certainement l'exemple le plus flagrant des bénéfices que peuvent apporter une collaboration entre les acteurs de la société civile et les porteurs du PAT pour la structuration d'un réseau en agriculture urbaine. À Nantes, le PAT a servi de catalyseur pour la création de la Maison des Agricultures Urbaines et de l'Alimentation Durable (MAUAD). En 2017, une réflexion autour d'une Maison de l'Agriculture Urbaine est initiée par 4 associations dont Nantes Ville Comestible, mais la dynamique s'essouffle, faute de financements et de soutien moral des pouvoirs publics. En 2021, des engagements clairs ont été pris par la métropole pour soutenir ce projet, intégrant l'étude d'une "maison de l'agriculture urbaine" parmi les 71 engagements du PAT de Nantes Métropole. Cette initiative portée par les acteurs associatifs a donc finalement trouvé un financement et bénéficie désormais d'un soutien institutionnel, permettant de structurer un réseau dédié à l'agriculture urbaine et à l'alimentation durable et de favoriser les échanges entre différents porteurs de projets. La MAUAD agit comme un hub central où les acteurs de l'agriculture urbaine peuvent se rencontrer, échanger sur leur expérience, coordonner des événements et collaborer sur des projets communs. Il est important de noter que dans ce cadre, la MAUAD intègre la métropole à ses travaux puisqu'elle compte parmi les membres du comité de suivi notamment des employés de la métropole, de la ville, ou encore de l'université de Nantes. De cette manière, les acteurs publics et privés de l'agriculture urbaine restent en étroite collaboration sur la métropole de Nantes.

Les PAT se révèlent être une base solide pour initier et soutenir des collaborations efficaces avec les porteurs de projets en agriculture urbaine. En structurant les acteurs locaux, en offrant des financements et un accompagnement technique, en organisant des formations et des ateliers, et en jouant un rôle de promotion, les PAT créent un écosystème favorable à l'émergence et au développement de l'agriculture urbaine. Pour maximiser leur efficacité, il est essentiel de continuer à travailler sur la clarification des termes et des objectifs, ainsi qu'à renforcer les mécanismes de coordination et de soutien.

On peut toutefois noter que dans le cas de la création de la MAUAD, les porteurs du projet de réseau n'ont pas bénéficié, dans un premier temps, de soutien financier de la part de Nantes Métropole. Le "projet de *Maison de l'agriculture urbaine* portée par les acteurs associatifs faisant partie des 71 engagements de la métropole dans le PAT, on aurait pu penser qu'une subvention aurait été prévue à cet effet. Mais le soutien financier de Nantes Métropole n'est arrivé que dans un second temps. Le premier financeur de la MAUAD était l'État, à travers un appel à projet du plan France Relance. Ce n'est qu'après ce premier financement que Nantes Métropole a finalement décidé de subventionner la MAUAD à hauteur de 30 000€/an pendant 3 ans pour financer le poste de chargée de projet.

Si le financement a tardé à arriver, cela montre également que le lien qui se crée entre les collectivités locales et les acteurs de l'agriculture urbaine à travers les PAT ne repose pas, ou pas uniquement, sur un système de service / financement.

2.2.2. La mise en place d'une étroite collaboration et de services réciproques

Du point de vue de la MAUAD, le soutien de la métropole à travers le PAT a permis de relancer les réflexions autour de la structuration du réseau, puis de lancer la phase de préfiguration de cette nouvelle structure dès 2022. La collaboration entre la métropole nantaise et la Maison des Agricultures Urbaines et de l'Alimentation, qui fête en juin 2024 sa première année d'existence, a permis à ces deux entités d'asseoir leur légitimité et leur influence sur les questions alimentaires et agricoles sur toute la métropole de Nantes. D'un côté le soutien dont bénéficie la MAUAD et le partenariat né dans le cadre du PAT donne de la visibilité au réseau et lui confère une place centrale sur les thématiques agricoles et alimentaires. Le réseau rassemble aujourd'hui une soixantaine de membres : des associations, entreprises, réseaux locaux et établissements publics dont la diversité permet au réseau d'intervenir sur l'ensemble des axes du PAT. D'un autre, la métropole sort également gagnante de cette collaboration puisque cela lui permet d'affirmer son engagement et de se positionner en acteur légitime de l'alimentation (Fort-Jacques, T & Marchadier, C., 2022), et son action auprès des acteurs de l'agriculture lui donne une meilleure connaissance du terrain et donc de la légitimité pour s'exprimer et prendre des décisions d'orientation du projet territorial. Par ailleurs, le rôle de la métropole dans la structuration de la MAUAD et son implication actuelle dans la structuration lui permet de participer activement aux actions du réseau. Cette collaboration permet notamment aux deux parties de travailler conjointement à l'élaboration d'un annuaire et d'une cartographie de l'ensemble des acteurs publics et privés de l'agriculture et de l'alimentation sur l'ensemble de la métropole. Un outil qui profitera au réseau comme à la métropole, et permettra aux citoyens et futurs porteurs de projets de mieux se repérer dans l'écosystème de l'agriculture et de l'alimentation sur le territoire.

3. UNE MARGE DE PROGRESSION POUR LES PAT AFIN D’OPTIMISER L’EFFICACITÉ DES COLLABORATIONS AVEC LES PORTEURS DE PROJETS EN AU

3.1. Les limites du PAT dans le développement local de l'agriculture urbaine

3.1.1. Un outil qui peine à surpasser les désaccords liés aux définitions

L'enquête menée auprès de sept acteurs de l'agriculture urbaine, tous interrogés au nom de l'association ou du réseau qu'ils représentent, a mis en lumière l'importance de la sémantique, et le frein que peut représenter le flou autour de la définition de l'agriculture urbaine. Léa Marzloff, du Collectif Fermes Urbaines de La Rochelle, m'a confié : "À La Rochelle, personne ne se reconnaît dans la terminologie de l'agriculture urbaine." Cela peut constituer une barrière à son développement. Si on se réfère aux différentes définitions de l'agriculture urbaine, que ce soit celles élaborées par des chercheurs, ou les typologies établies par les pouvoirs publics, il ne fait aucun doute que plusieurs structures sur l'agglomération de La Rochelle entrent dans le champ de cette discipline : les jardins partagés, les micro-fermes en milieu urbain, et les projets de végétalisation d'espaces publics, pourraient tous être considérés comme de l'agriculture urbaine. On constate cependant sur le terrain que ces acteurs peinent à se reconnaître entre eux et à identifier leurs points communs, alors qu'ils œuvrent pour les mêmes objectifs (circuit court, sensibilisation, pratiques agro-écologiques etc). Cette situation n'est pas unique à La Rochelle. À Toulouse, par exemple, certains producteurs en agriculture urbaine ont exprimé leur impression de ne rien partager avec des producteurs des fermes dites "high tech". Cette forme d'agriculture urbaine est davantage mise en avant dans les médias, bien que largement minoritaire en France. Les formes de production low tech et high tech sont souvent mises en opposition, les acteurs portant ces projets n'envisagent donc pas de collaborer ou de mener des projets communs. Or, nous avons vu dans la partie précédente que la fédération des acteurs ne pouvait être que bénéfique et favoriser la mise en place d'un plan d'actions, le partage d'expériences et la recherche de financements notamment.

Par ailleurs, nous savons également que pour faciliter les échanges entre la société civile et les collectivités territoriales, il est nécessaire que les acteurs soient, d'un côté comme de l'autre, facilement identifiables. Certaines associations, ou des porteurs de projets en agriculture urbaine déplorent le fait de ne pas savoir vers quel service s'orienter pour bénéficier d'un accompagnement adapté. Souvent, ils se retrouvent ballottés d'un service à l'autre, puisque l'agriculture urbaine est un sujet transversal touchant à l'urbanisme, l'environnement, la nature en ville, l'agriculture, et à la politique sociale, entre autres. Or, face à cette méconnaissance du terme ou au refus de l'utiliser, il peut être plus difficile de s'orienter et de se repérer dans le paysage de l'agriculture urbaine sur un territoire.

Dans le cadre du PAT, cette question de la définition de l'agriculture urbaine se pose également. À Nantes, par exemple, les difficultés liées à la définition de l'agriculture urbaine ont été identifiées aussi bien par les acteurs publics que privés. Pour les membres de la MAUAD, les collaborations avec les communes péri-urbaines (et donc plus rurales) sont parfois plus difficiles. Celles-ci ne se sentant pas concernées par les enjeux de l'agriculture urbaine telle qu'ils la perçoivent, le PAT est alors vécu comme une pression de la part de la métropole. Par ailleurs, pour le Conseil

Métropolitain des Acteurs de l'Alimentation (CMAA), qui effectue le travail de suivi des engagements de la Métropole sur le PAT, la question de la définition de l'agriculture urbaine et des termes associés est centrale. Dans son rapport publié en mai 2023, le CMAA souligne d'abord la nécessité de préciser la définition de "fermes urbaines professionnelles". Le chantier "Agriculture" du PAT de Nantes Métropole prévoit la mise en place de 10 fermes urbaines professionnelles intégrant un lien au public. Mais la CMAA souligne à juste titre que cet objectif reste trop vague puisque le terme de "fermes urbaines" regroupe des réalités et modèles très différents, et que le "lien avec le public" peut couvrir une diversité d'activités, allant de la simple vente directe, aux actions de sensibilisation. Tant que ces termes ne seront pas définis plus clairement, les objectifs manqueront de précision et il sera difficile d'en évaluer l'avancement, "Plus la définition de ces termes sera clairement définie, plus les objectifs opérationnels associés seront atteignables". Dans ce même rapport le CMAA préconise également de prendre en compte l'agriculture urbaine dans son intégralité. En effet, les fermes urbaines professionnelles ne sont qu'une forme d'agriculture urbaine. Pour intégrer au mieux l'agriculture urbaine dans le PAT, il paraît nécessaire de prendre en compte la diversité de ses formes et modèles, et les bénéfices et avantages qu'ils présentent. Ce frein, qui a déjà été évoqué dans la première partie, sera sans doute levé à mesure du développement des PAT sur le territoire et de leur inscription dans le temps.

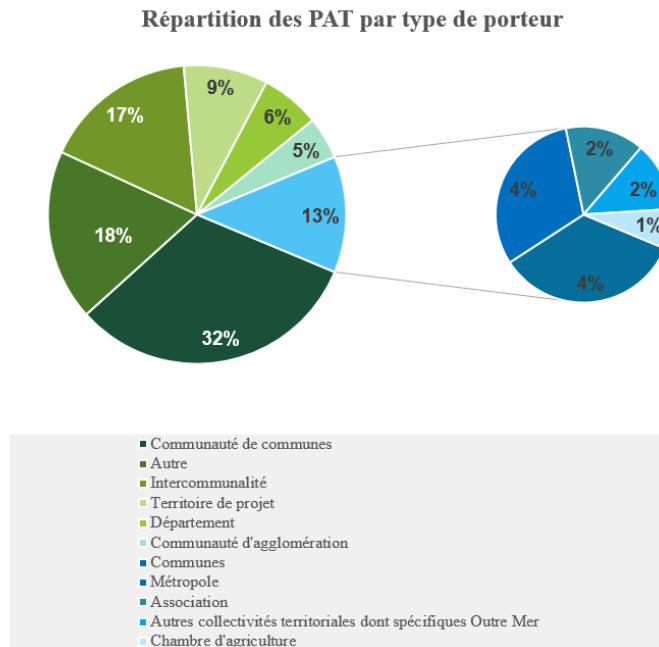
3.1.2. Limites géographique des PAT comme outils de développement de l'agriculture urbaine

La question des échelles territoriales est une problématique récurrente lorsqu'il s'agit de développer des projets d'agriculture urbaine à travers les PAT. Les entretiens menés avec les acteurs et les réseaux de l'agriculture urbaine révèlent des tensions et des défis spécifiques liés à l'étendue des territoires couverts par les PAT.

Les réseaux liés à l'agriculture urbaine qui se développent actuellement sur le territoire se questionnent beaucoup sur l'échelle la plus adaptée pour étendre leur action. La plupart font le choix de fédérer les acteurs de l'agriculture urbaine à l'échelle de leur métropole (Nantes, Rouen & Marseille) mais ce n'est pas l'unique possibilité qui s'offre à eux. À Toulouse, l'association Partageons les Jardins! a étendu son action à l'ensemble du département de la Haute-Garonne grâce au financement du conseil départemental. Selon Anaïs Marquet, salariée de l'association, cette expansion géographique permet de fixer une frontière géographique et de décliner les sollicitation en dehors du territoire de haute Garonne. Néanmoins cette expansion demande à l'association de s'adapter aux disparités départementales. Elle a pour cela créé des micro-réseaux locaux, divisant la Haute-Garonne en 12 réseaux d'entraide appelés "bouquets de jardins", chaque bouquet étant animé par un référent de l'association. Alors que la délimitation administrative de l'action du réseau est ici présentée comme un avantage, d'autres réseaux ont au contraire délimité une zone d'influence moins administrative que culturelle ou historique. C'est notamment le cas de MAUVE, le mouvement de l'agriculture urbaine se développement en Anjou, mais également du RESAUP, réseau Poitevin de l'agriculture urbaine. Il ne semble donc pas y avoir de "bonne échelle" pour fédérer les acteurs de l'agriculture urbaine au sein d'un réseau.

Du côté des PAT, le choix de l'échelle ne semble pas non plus faire l'unanimité. Ces projets de territoire pouvant aussi bien être portés par des organismes publics que privés à but non lucratif¹⁰, ils se développent à l'échelle du territoire dans lequel le porteur de projet s'inscrit.

Figure 6 : Graphique de répartition des PAT par type de porteur



Si le porteur est, pour 90 % des PAT, un territoire institutionnel (Banzo et al., 2022) les données publiées sur France PAT, le portail du réseau national des Projets Alimentaires Territoriaux révèlent plus d'une dizaine de types de porteurs de PAT (figure 6) : les communautés de communes sont les plus nombreuses, mais on compte aussi des intercommunalités, des départements, des métropoles ou encore des associations qui portent ces projets. La diversité des acteurs qui portent le PAT n'influence pas seulement l'échelle à laquelle il se développe,

mais aussi l'orientation qu'il prendra sur le territoire où il s'inscrit. Le type de porteur a un impact direct sur le contenu du PAT et les collaborations mises en place (Parisse, J., Porte, E., 2022).

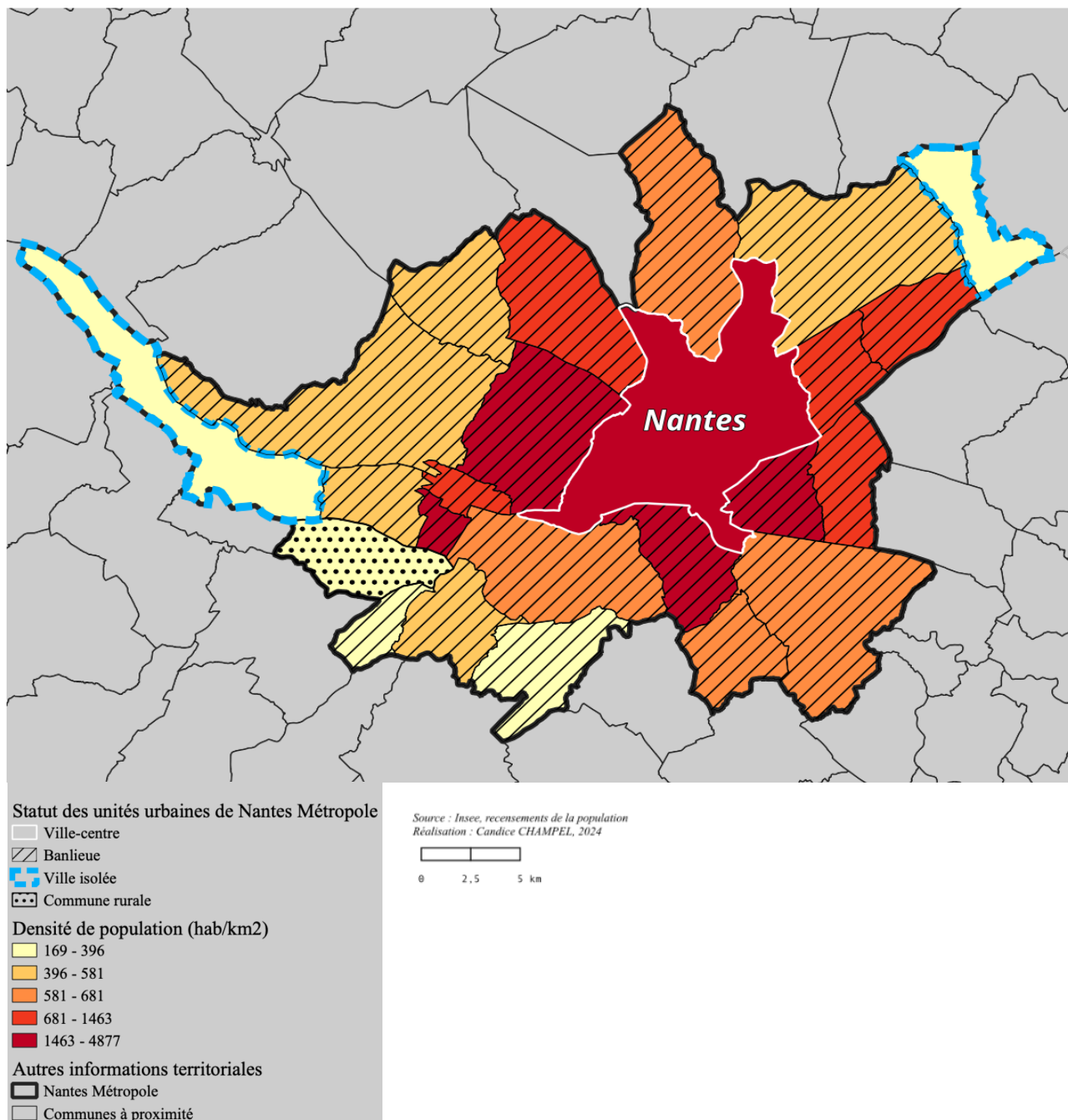
Ainsi, les projets d'agriculture urbaine initiés par des associations ou des collectifs sont souvent conçus pour fonctionner à une échelle spécifique, qui peut ne pas correspondre à celle du PAT. Localement, cette divergence entre le développement spatial des PAT et celui des projets agri-urbains émanant de la société civile et des associations peut représenter un frein au potentiel des PAT pour développer l'agriculture urbaine.

Par exemple, à Nantes, le PAT est développé à l'échelle de la métropole, mais certaines associations, initialement focalisées sur la ville de Nantes, ont dû adapter leur portée pour inclure les communes périphériques. Cette adaptation nécessite des ressources supplémentaires et une reconfiguration des objectifs et des méthodes de travail. Comme j'ai pu le mentionner précédemment, à l'échelle de la métropole nantaise, les collaborations avec les communes péri-urbaines sont parfois plus difficiles (figure 7). Pourtant, leur collaboration avec la Métropole à travers le PAT leur impose d'élargir leur action à l'échelle des 24 communes qui composent la Métropole, et non plus seulement aux différents quartiers de la ville.

10

<https://agriculture.gouv.fr/plus-de-430-projets-alimentaires-territoriaux-pat-reconnus-par-le-ministere-au-1er-janvier-2024#:~:text=Ce%20dispositif%20de%20reconnaissance%20s,s'engagent%20dans%20un%20PAT.>

Figure 7 : Densité démographique de Nantes Métropole : des communes rurales délaissées par une population se tournant vers la ville-centre



Le problème principal réside dans le fait que la métropole nantaise englobe des aires urbaines aux statuts variés (figure 7), et ayant des densités de population très différentes. D'une commune à l'autre, les enjeux agricoles et alimentaires varient, les besoins des habitants également. La multifonctionnalité de l'agriculture urbaine permet dans les faits de s'adapter à ces divergences, mais cela demande une bonne connaissance de l'ensemble des communes de la métropole.

La question des échelles territoriales pose donc des défis significatifs pour le développement de l'agriculture urbaine à travers les PAT. Pour maximiser l'efficacité des PAT, il est impératif de renforcer la coopération inter-échelles, de clarifier les objectifs communs et de s'assurer que les initiatives d'agriculture urbaine sont perçues comme bénéfiques à toutes les échelles territoriales. Aujourd'hui ce type de réflexions émerge grâce aux réseaux régionaux et départementaux de PAT, qui permettent d'engager des réflexions avec l'ensemble des acteurs et partenaires des PAT autour des questions alimentaires et agricoles. La Métropole du Grand Paris s'est saisie du sujet et organise des forum techniques des PAT d'Île-de-France. Du côté de Nantes, la Métropole coordonne des "ateliers du PAT" ouverts à tous les professionnels de l'agriculture et l'alimentations chaque trimestre. C'est un format intéressant et une occasion assez unique de se rassembler pour contribuer à la politique alimentaire et agricole métropolitaine.

En somme, la question des échelles est cruciale pour tous les acteurs qui portent un réseau. Il est parfois difficile de déterminer quelle échelle d'influence sera la plus pertinente pour impulser une dynamique locale de fédération des acteurs des agricultures urbaines. Au fur et à mesure des entretiens, j'en suis arrivée à la conclusion qu'il n'y avait pas de "bonne échelle", mais qu'un nombre important de facteurs vont déterminer l'aire d'influence d'une association ou d'un réseau, le premier facteur étant évidemment la mise en place d'un partenariat avec des collectivités territoriales.

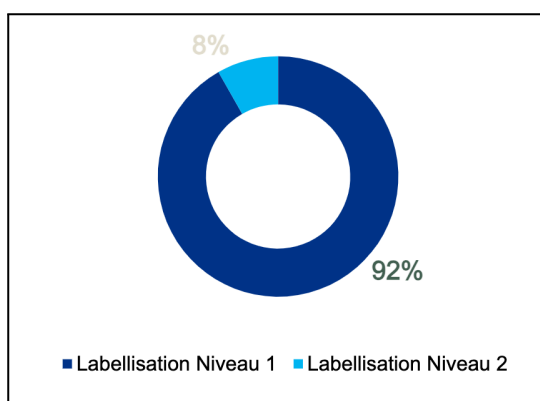
La question de la maturité du réseau entre également en ligne de compte : Nantes et Rouen n'en sont qu'aux premières étapes de développement de leur réseau fédérant les professionnels et limitent pour le moment leur influence à la métropole dans laquelle ils se sont installés mais envisagent par la suite d'étendre leur action à l'échelle départementale voire régionale. Si les échelles géographiques jouent un rôle central dans la coopération entre les porteurs des PAT et les acteurs de l'agriculture urbaine, les dimensions temporelles elles aussi entrent en considération. La création des réseaux, au même titre que la mise en place des PAT, sont des projets relativement récents. Un élément particulièrement important à prendre en compte dans l'analyse des potentielles interactions entre les deux parties.

3.2. Les PAT, un outil récent amené à évoluer

3.2.1. Une mesure récente, dont il peut être aujourd'hui difficile de mesurer la portée

Les Projets Alimentaires Territoriaux sont des dispositifs relativement récents dans le paysage des politiques publiques en France. Leur mise en place et leur développement varient considérablement d'un territoire à l'autre, ce qui pose des défis spécifiques lorsqu'il s'agit d'évaluer leur pertinence et leurs retombées. Il y a bientôt 10 ans, la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt a été mise en place et les premiers appels à projets pour les PAT ont été lancés. Même pour les PAT qui ont été lancés dès la première année de l'appel à projet, cela ne laisse pas suffisamment de temps pour la portée réelle des mesures mises en place.

Figure 8 : Graphique de répartition des 436 PAT par niveau de labellisation



Il existe toutefois un indicateur de l'avancement du PAT et de sa mise en œuvre : son niveau de labellisation. Il y a deux différents niveaux. Les PAT niveau 1 sont considérés comme étant encore en émergence ou phase développement, tandis que les PAT niveau 2 sont ceux qui sont en phase opérationnelle dont les premières actions sont effectives et mises en œuvre. La labellisation est une mission qui a été déléguée aux DRAAF par le Ministère chargé de l'alimentation. Pour obtenir le

label, les porteurs de projet doivent répondre à des prérequis et critères, et formuler leur demande auprès de la DRAAF de leur région par dossier de candidature.

Seuls 8% des PAT labellisés à ce jour ont reçu un niveau de labellisation niveau 2. Ces chiffres laissent à penser qu'aujourd'hui, une grande majorité des PAT sur le territoire n'en sont qu'à leurs débuts, en phase d'émergence, et qu'il serait trop tôt pour envisager d'étudier leurs retombées.

Tableau 4 : Niveau de labellisation des PAT sur les territoires étudiés

Réseau / Association interrogée	PAT associé	Années de lancement du PAT	Niveau de labellisation	Date de labellisation
Nantes Ville Comestible	PAT de Nantes Métropole	2017	Niveau 1	2018
Les Cols Verts	PAT de Rennes Métropole	2021	Niveau 1	2021
Le Collectif Fermes Urbaines	Projet Alimentaire de Territoire La Rochelle-Aunis-Ré	2023	Non labellisé	
Partageons les Jardins	PAT de Toulouse Métropole	2018	Niveau 2	2023
Le Champ des Possibles	PAT de la Métropole Rouen Normandie	2020	Niveau 1	2021
Le Collectif varois pour l'Agriculture Urbaine	PAT de la Métropole Toulon Provence Méditerranée	2019	Niveau 2	2024

données : France PAT

Mais dans les faits, le niveau de labellisation des PAT est un indicateur assez limité pour estimer l'avancement du projet. Par exemple, le PAT de Nantes est aujourd'hui labellisé niveau 1, pour autant la feuille de route a été adoptée il y a plus de 5 ans, de nombreuses actions ont déjà été mises en œuvre et une stratégie de suivi et d'évaluation a été établie. Un premier rapport a même déjà été publié par le Conseil Métropolitain des Acteurs de l'Alimentation pour faire état de l'avancement

de ces actions. Un premier état des lieux de l'impact du PAT, de ses limites et de ses axes de progression a donc déjà été dressé.

On se retrouve dans la situation inverse pour le PAT de la Métropole Toulon Provence Méditerranée. Celui-ci a été labellisé niveau 2 cette année, signifiant son entrée dans la phase de mise en œuvre du premier plan d'action. Mais cette entrée dans la phase opérationnelle est tellement récente qu'il est beaucoup trop tôt pour essayer de mesurer les conséquences réelles des actions mises en place. Il n'est pas évident de trouver une explication logique à cela, mais on suppose que ce système de labellisation peut être considéré par les porteurs d'un PAT comme un affichage, qui ne revêt pas d'intérêt particulier puisqu'il peut être déconnecté de la dynamique réelle du projet. Que ce soit pour le niveau 1 ou 2 de labellisation, le principal avantage à leur obtention est la possibilité d'utiliser la "marque PAT" et ainsi de donner de la visibilité à son projet, à son territoire et de s'assurer une certaine légitimité dans le portage du projet.

Ainsi, les projets alimentaires sont des politiques publiques relativement récentes, sur lesquelles il est difficile d'avoir du recul. De plus, chaque PAT évolue à un rythme différent selon le territoire sur lequel il se développe, les moyens engagés et éventuellement les difficultés rencontrées, et puisque la labellisation ne permet pas d'estimer réellement le niveau d'avancement du projet, il est difficile d'analyser et plus encore de comparer les documents de suivi des actions engagées, quand ils existent. Par conséquent, il est essentiel de continuer à suivre l'évolution des PAT sur une période plus longue pour pouvoir évaluer leur impact de manière plus précise.

3.2.2. Perspectives d'évolution : améliorer la collaboration entre les PAT et les porteurs de projets en agriculture urbaine à Nantes

Les Projets Alimentaires Territoriaux, bien qu'étant des dispositifs prometteurs pour faire reconnaître l'AU et structurer et développer l'agriculture urbaine, doivent évoluer pour mieux intégrer les besoins de la société civile et des acteurs locaux. En prenant l'exemple de Nantes, plusieurs pistes d'évolution peuvent être envisagées pour améliorer leur efficacité. Sensibiliser tous les acteurs à une définition commune de l'agriculture urbaine, améliorer la communication autour des objectifs et des avancées du PAT, et inclure les collectivités dans les comités de suivi des réseaux locaux sont des pistes prometteuses pour mieux intégrer les besoins de la société civile et maximiser l'efficacité des PAT.

La première chose serait donc de faire un travail de pédagogie et de sensibilisation à l'agriculture urbaine, ses caractéristiques et ses fonctions, pour en faire la promotion. Actuellement, la perception et la compréhension de ce terme varient grandement entre les différents acteurs, ce qui peut entraîner des malentendus et des difficultés de collaboration. Du côté de la MAUAD, ce travail de sensibilisation a notamment lieu lors du festival des 48h de l'agriculture urbaine qui se déroule chaque année. Cet événement national, coordonné à l'échelle de la métropole nantaise par la MAUAD, est l'occasion pour les professionnels de l'agriculture urbaine d'ouvrir leurs portes aux citoyens et de les sensibiliser au sujet de l'agriculture urbaine. L'AFAUP a également un rôle à jouer de ce côté, un représentant national portant la voix des réseaux locaux, qui dispose d'une force pour promouvoir les agricultures urbaines en France. En sensibilisant le plus grand nombre à l'agriculture urbaine, que ce soit du côté de la société civile ou des collectivités locales, cela permettra à chacun de prendre conscience de l'intérêt de s'engager et de collaborer pour développer l'agriculture urbaine sur le territoire.

Parallèlement, une meilleure communication pourrait être faite autour du PAT. Présenter clairement le PAT, ses objectifs, et régulièrement ses avancements aux acteurs locaux est crucial pour maintenir l'engagement et la transparence. Il pourrait être intéressant d'inclure davantage les associations et porteurs de projets en agriculture urbaine dans le Conseil Métropolitain des Acteurs de l'Alimentation pour qu'ils participent au suivi des actions, discutent des progrès et des défis et portent la voix et les intérêts des acteurs de l'agriculture urbaine sur la métropole. Dans un autre contexte, l'intercommunalité Angers Loire Métropole¹¹ a décidé de convier les associations engagées dans l'agriculture urbaine à une présentation du PAT et de ses objectifs. C'est un premier pas essentiel qui vise à rendre plus concret l'intérêt du PAT et à initier une collaboration.

Il conviendrait également de donner à voir le fonctionnement des associations, leurs objectifs, et les difficultés qu'elles rencontrent aux collectivités. Pour ce faire, les associations et réseaux en formation pourraient inclure systématiquement des représentants et chargés de mission en lien avec le PAT dans les comités de suivi ou dans les conseils d'administration de leur structure. À Nantes, impliquer directement ces acteurs dans les processus décisionnels permet non seulement de mieux aligner les actions des PAT avec les besoins réels du terrain, mais aussi de valoriser et de soutenir les initiatives locales de manière plus efficace. C'est déjà le cas aujourd'hui, puisque la métropole est intégrée au comité de suivi de la MAUAD grâce à la présence d'une des 3 techniciennes de Nantes Métropole en charge de l'agriculture (Violette Caubet, chargée de mission agriculture et transition écologique). Ce point devrait être systématiquement envisagé par les réseaux ou associations qui souhaitent approfondir le partenariat avec les PAT de leur territoire.

Ces perspectives sont en réalité déjà largement envisagées par les acteurs institutionnels et les associations œuvrant pour le développement de l'agriculture, mais demandent du temps pour être mises en place.

¹¹ Un entretien a été mené avec François Bauvineau, président du réseau local d'agriculture urbaine de l'Anjou. Cet entretien ayant eu lieu pendant la phase de rédaction de ce mémoire, il n'était pas envisageable de l'intégrer à l'étude. Pour autant, il me paraissait intéressant de le mentionner ici.

4. CONCLUSION

L'agriculture urbaine, bien qu'étant un concept relativement nouveau dans les pays occidentaux et peu cadré dans le paysage des politiques publiques françaises, se présente comme une réponse prometteuse aux nombreux défis contemporains liés à l'alimentation, à l'environnement et à la cohésion sociale. À travers cette étude, nous avons exploré les différentes facettes de l'agriculture urbaine et son intégration au sein des Projets Alimentaires Territoriaux, en mettant en lumière à la fois son potentiel et les obstacles rencontrés.

Les PAT représentent sans aucun doute un levier significatif pour soutenir et dynamiser les initiatives en agriculture urbaine. Ils offrent un cadre structuré et des ressources pour promouvoir des pratiques agricoles locales et durables, ce qui est essentiel pour le développement de l'agriculture urbaine. La mise en place d'un PAT sur un territoire est une preuve de l'engagement des collectivités locales sur les questions alimentaires et agricoles locales, laissant espérer la possibilité d'une collaboration avec les acteurs locaux œuvrant sur ces questions. En mobilisant les collectivités locales, en facilitant les collaborations et en fournissant un soutien financier et technique, ils créent un environnement favorable à l'émergence de projets. Cependant, plusieurs limites doivent être reconnues pour mieux comprendre les dynamiques en jeu et améliorer l'efficacité des PAT dans ce domaine.

Premièrement, il existe une divergence de fond entre les objectifs des PAT et ceux des projets d'agriculture urbaine. Les PAT sont des dispositifs au service de l'agriculture, mettant davantage l'accent sur sa dimension productive, avec des attentes chiffrées en termes de relocalisation de l'alimentation et de rendement et transformation des pratiques agricoles dans les espaces urbains et péri-urbains. En revanche, pour la majorité des acteurs de l'agriculture urbaine, et surtout pour tous ceux interrogés dans cette étude, la production agricole n'est qu'un moyen, la fin étant de sensibiliser les citoyens aux métiers agricoles, de les reconnecter à la terre, de transmettre des savoir-faire et une passion pour l'agriculture, et de réintroduire la nature en ville. Cette divergence de fond peut limiter la synergie entre les PAT et les initiatives d'agriculture urbaine.

En outre, des contraintes administratives compliquent souvent les interactions entre les porteurs de projets en agriculture urbaine et les responsables des PAT au sein des collectivités locales. Les échelles d'influence varient, et il est difficile de trouver un consensus sur l'intérêt et les objectifs de l'agriculture urbaine. Étant donné que ce domaine est transversal et englobe de nombreuses thématiques ainsi qu'une grande diversité d'acteurs, fédérer ces derniers autour de projets communs constitue un véritable défi. Il est essentiel de reconnaître cette complexité pour développer des stratégies qui favorisent un développement harmonieux et inclusif de l'agriculture urbaine, répondant ainsi aux besoins de la société civile tout en s'inscrivant dans une dynamique territoriale cohérente.

Ainsi, pour maximiser l'impact des PAT, il serait bénéfique d'adopter une approche plus flexible et inclusive, qui reconnaît et intègre les objectifs variés des acteurs de l'agriculture urbaine. Cela pourrait passer par une meilleure communication, une sensibilisation accrue des décideurs aux spécificités de l'agriculture urbaine, et la mise en place de mécanismes de coordination plus efficaces. En surmontant ces défis, les PAT pourraient véritablement jouer un rôle clé dans la transition vers des systèmes alimentaires plus durables et résilients.

5. CONCLUSIONS PERSONNELLES

À travers la réalisation de ce mémoire et mon expérience de stage, plusieurs observations critiques et réflexives émergent, tant sur la méthodologie employée que sur les résultats obtenus.

Les limites de la méthode mise en place ont été clairement exposées dans ce mémoire. Mon enquête est encore en cours, et il est prévu d'élargir l'échantillon pour inclure une plus grande diversité d'acteurs. Cela devrait permettre d'obtenir une vision plus complète et représentative du sujet. Par ailleurs, j'ai constaté au fil des entretiens que les discours des acteurs interrogés reflétaient souvent une vision personnelle. Certains interviewés ont pris soin de préciser que leurs propos n'engageaient qu'eux, en particulier sur les questions de définition ou les relations avec les collectivités territoriales. D'autres, en revanche, ont tenu des discours plus tranchés et critiques, nécessitant de ma part un recul supplémentaire. Pour ces cas, il serait pertinent d'interroger d'autres acteurs opérant sur le même territoire afin de confronter les points de vue et d'obtenir une vision globale plus objective.

L'intérêt du travail effectué dans le cadre de mon mémoire réside dans le fait que ces enquêtes sont complétées par une partie de recherche et d'analyse des politiques publiques. Cela permet non seulement d'avoir une vue d'ensemble sur la dynamique et les directives sur le territoire, mais aussi de varier mes activités quotidiennes grâce à ces diverses missions. Néanmoins, ce mémoire laisse une impression de travail inachevé. Bien qu'une partie de ce travail sera complétée pendant les deux mois de stage restants, il n'est pas prévu que je continue à investiguer le lien avec les PAT, un angle choisi spécifiquement pour ce mémoire. Avec plus de temps, j'aurais par exemple pu accentuer la partie chiffrée pour estimer plus précisément les ressources allouées à l'agriculture urbaine dans le cadre des PAT. Certains points évoqués dans ce mémoire auraient également pu être davantage approfondis. Par exemple, creuser la question de la labellisation des PAT pourrait être intéressant pour identifier les déterminants de cette labellisation et la manière dont elle peut être utilisée comme levier pour rendre les PAT plus efficaces. Cela impliquerait de faire travailler les acteurs ensemble sur des projets cohérents et co-construits.

Ce stage et la rédaction de ce mémoire m'ont apporté de nombreux enseignements. Tout d'abord, j'ai pu travailler sur un sujet qui m'intéresse particulièrement : l'agriculture urbaine. C'est un domaine que je connaissais déjà bien, ayant effectué un stage de quatre mois dans une ferme urbaine à Malmö durant ma troisième année à Sciences Po Rennes, et réalisé un dossier sur la capacité de l'agriculture à rendre les villes autosuffisantes en production alimentaire lors de mon semestre d'échange universitaire en Norvège. Ces expériences m'ont permis d'investiguer le champ de l'agriculture urbaine à la fois par la pratique et la recherche. Ce stage a donc confirmé l'intérêt que je porte à ce sujet et mon envie de poursuivre dans cette voie dans mon futur professionnel.

De plus, j'ai découvert une méthode de travail qui m'était plutôt étrangère. Jusqu'à présent, j'avais eu peu d'occasions de mener ce type d'entretien et d'analyser aussi largement des politiques publiques. J'ai donc pu développer mon aisance dans ces tâches et acquérir ou consolider diverses compétences, telles que des qualités relationnelles, l'analyse de données qualitatives, et la conduite d'entretiens semi-directifs. Ces compétences seront sans aucun doute précieuses pour ma future carrière professionnelle.

BIBLIOGRAPHIE :

- ADEME (2024), "Evaluer l'impact des Projets Alimentaire Territoriaux (PAT) sur les territoires", Librairie ADEME,
- Aubry, C., Giacchè, G., Maxime, F., & Soulard, C. (2022). *Les agricultures urbaines en France - Comprendre les dynamiques, accompagner les acteurs*. <https://hal.inrae.fr/hal-03829916>
- Aubry, C., Lelièvre Fargue-Lelièvre, A., Saint-Ges, V., & Morel, K. (2022). La diversité des formes d'agriculture urbaine et de leurs modèles économiques. In *Comprendre, accompagner et outiller les acteurs de l'agriculture urbaine. Contributions de la recherche* (pp. 1-12). QUAE. <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-03767150>
- Banzo, M., Corade, N. & Lemarié-Boutry, M. (2022). Que se cache-t-il derrière le T des PAT (Projets Alimentaires Territoriaux) ? Une analyse à partir de trois projets néoquitains. *Économie rurale*, 382, 95-110. <https://doi.org/10.4000/economierurale.10702>
- Brocard, C. (2023). Transition alimentaire : un nouveau cadre d'action politique pour atteindre nos objectifs. *Sesame*, 14, 6-7. <https://www.cairn.info/revue--2023-2-page-6.htm>.
- CEREMA, 2012, *Fiches typologiques jardins*, Lyon, CEREMA, document de travail, 15 p.
- CGAAER, 2020 – Rapport 19052- Quelle politique du ministère de l'agriculture et de l'alimentation en matière d'agriculture urbaine ? 67 p.
- CGAAER, 2022 – Rapport 21022- Constats et recommandations d'implication et d'organisation du ministère de l'agriculture et de l'alimentation en matière d'agriculture urbaine. 68 p.
- Fleury, A., Donadieu, P. De l'agriculture péri-urbaine à l'agriculture urbaine. *Le Courrier de l'environnement de l'INRA*, 1997, 31 (31), pp.45-61.
- Fort-Jacques, T. & Marchadier, C. (2022). Faire solidarité dans les politiques alimentaires de Nantes Métropole : tensions entre dynamiques participatives et affirmation d'acteurs publics. *Norois*, 262, 49-60. <https://doi.org/10.4000/norois.11774>
- Lagnaud, A., (2020), L'agriculture urbaine : solutions et illusions, *Métropolitiques* <https://metropolitiques.eu/L-agriculture-urbaine-solutions-et-illusions.html>
- Lardon, S., & Loudiyi, S. (2014). Agriculture et alimentation urbaines : entre politiques publiques et initiatives locales. *Géocarrefour*, 89(1-2). <http://journals.openedition.org/geocarrefour/9362> ; <https://doi.org/10.4000/geocarrefour.9362>

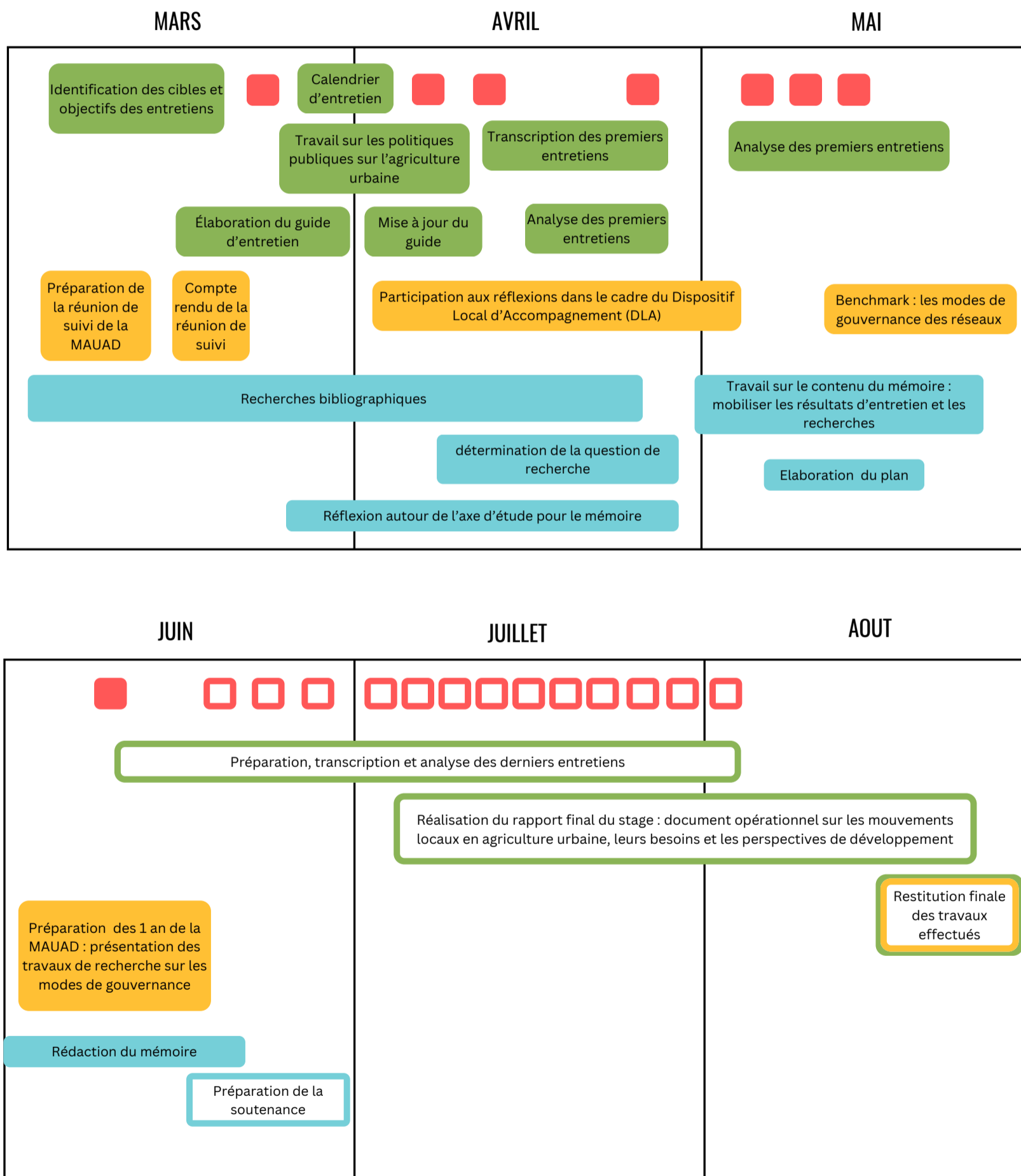
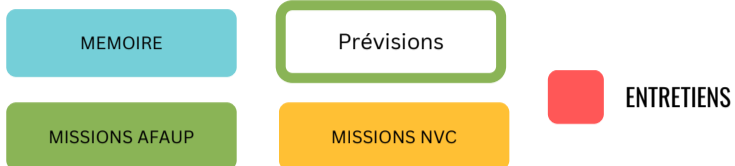
- Loudiyi, S., Margetic, C., & Dumat, C. (2022). Pour des transitions alimentaires ancrées dans les territoires : nouvelles questions et perspectives de recherches (Partie 2). *Géocarrefour/Géocarrefour*, 96(4). <https://doi.org/10.4000/geocarrefour.21317>
- Moustier, P., M'Baye, A. (1999). « Introduction », in MOUSTIER, P. et al. (éd.), *Agriculture périurbaine en Afrique subsaharienne : actes de l'atelier international du 20 au 24 avril 1998*. France, Montpellier, CIRAD, Montpellier, p. 7-16.
- Nahmias, P., Le Caro Y., 2012, Pour une définition de l'agriculture urbaine : réciprocity fonctionnelle et diversité des formes spatiales, *Environnement urbain / Urban Environment*, n°6, p. 1-16. DOI : 10.7202/1013709ar
- Paddeu, F. (2021). Introduction. Dans : , F. Paddeu, *Sous les pavés, la terre: Agricultures urbaines et résistances dans les métropoles* (pp. 9-42). Paris: Le Seuil.
- Parrise, J., Porte. E.,(2022). Les projets alimentaires territoriaux (PAT) au service d'une approche systémique ?. *Cahiers de l'action*, 58, 58-66. <https://doi.org/10.3917/cact.058.0058>
- Soulard, C.T., Aubry, C (2011), Cultiver les milieux habités : quelle agronomie en zone urbaine ?. *Agronomie, Environnement & Sociétés*, 2011, 1 (2), pp.89-101. fhal01000285

TABLE DES FIGURES

<u>Figure 1</u> : Typologie de l'agriculture urbaines, différentes formes & fonctions communes	6
<u>Figure 2</u> : Les six fonctions de l'agriculture urbaine, selon l'AFAUP	7
<u>Figure 3</u> : Carte des PAT labellisés en France, juin 2024	10
<u>Figure 4</u> : Réseaux et collectifs fédérant les acteurs de l'agriculture urbaine et de l'alimentation durable	13
<u>Figure 5 (carte)</u> : Une enquête ciblant les principales zones urbaines françaises	14
<u>Figure 6</u> : Graphique de répartition des PAT par type ^{Texte} de porteur	27
<u>Figure 7 (carte)</u> : Densité démographique de Nantes Métropole : des communes rurales délaissées par une population se tournant vers la ville-centre	28
<u>Figure 8</u> : Graphique de répartition des 436 PAT par niveau de labellisation	30
<u>Tableau 1</u> : Récapitulatif des acteurs interrogés	15
<u>Tableau 2</u> : Prévisions, cibles des prochains entretiens	15
<u>Tableau 3</u> : Quelle place pour l'agriculture urbaine dans les plans d'action des PAT étudiés ?	19
<u>Tableau 4</u> : Niveau de labellisation des PAT sur les territoires étudiées	30

CHRONOGRAMME

Stage & mémoire - mars à août 2024



SUJET : MISE EN VISIBILITÉ DES MOUVEMENTS D'AGRICULTURE URBAINE EN FRANCE

Cible : structures qui s'affirment comme structures visant à fédérer les acteurs dans le domaine de l'agriculture urbaine

Hypothèses :

- une structuration souvent autour des 48h de l'agriculture
- Difficulté à exister ou à être reconnu car l'AU est mal définie aujourd'hui
- En tant que tête de réseau nationale, l'AFAUP a un rôle essentiel dans l'accompagnement et la structuration de ces réseaux

Thème	Question
L'agriculture urbaine	<ul style="list-style-type: none">- comment définiriez vous l'agriculture urbaine aujourd'hui ?- Quelle définition de l'agri urbaine sur votre territoire ? Quelles sont LES agricultures urbaines- L'agriculture urbaine professionnelle ?- Les différents types d'agriculture urbaine ? Dans votre réalité locale, quelle typologie retrouve-t-on ? Modèles les plus représentatifs- Quels sont les enjeux de l'agriculture urbaine aujourd'hui ?
Historique et création du réseau	<ul style="list-style-type: none">- contexte de création : pour répondre à quel besoin ? Comment ces besoins ont-ils été identifiés (diagnostic territorial) ?- Avez vous bénéficié d'un accompagnement (type DLA) pour la création ?- Grandes étapes de structuration- Lors du lancement du réseau, les acteurs déjà présents sur le territoire (dans les domaines liés de proches ou de loins à l'AU tels que alimentation, environnement, aide alimentaire etc) ont ils été un soutien / un frein ?
Membres & adhésions	<ul style="list-style-type: none">- combien de membres à la création ?- Évolution de ce nombre ?- Adhésion payante ?- Qu'est ce qu'implique cette adhésion (engagement nécessaire / contrepartie ?)- Quels critères pour être adhérent ?
48h de l'agriculture urbaine	<ul style="list-style-type: none">- Y participez-vous ? (Sauf erreur, tous les réseaux y participent voir sont organisateur du festival)- les 48h ont elles joué un rôle dans la création / structuration du réseau ?- Chaque édition contribue-t-elle à renforcer les lien au sein du réseau / à faire naître de nouvelles initiatives / agrandir le réseau ?
Objectifs du réseau	<ul style="list-style-type: none">- quels sont les objectifs principaux du réseau ?- Quelles sont activités organisées par le réseau ?- Sur quels outils s'appuie le réseau pour ces missions / objectifs ?
Financement	<ul style="list-style-type: none">- qu'en est-il du financement ? (Financements publics ? Privés ? Activités économiques ?) modèle économique ?- Quelle stabilité ? Quelle pérennité ? (Indice de soutien des collectivités)- Quels sont les principaux frais ? (Équipement, salariat, local etc ?)
Gouvernance	<ul style="list-style-type: none">- quels choix avez vous fait pour la gouvernance du réseau ?- Quelles évolutions a connu la gouvernance depuis la création du réseau ?- Avez vous une charte de valeurs ?
Carte « réseaux et collectifs ... »	Faire réagir les personnes interrogées sur cette carte : connaissez-vous ces réseaux ? cette division du territoire pour les rencontres territoriales ?
Relations avec les autres réseaux	<ul style="list-style-type: none">- avez connaissance d'autres réseaux en France (ou à l'étranger) structurés de manière similaire ?- Quelles sont les relations que vous entretenez avec eux ? (Échanges de conseils et expériences sur la structuration de réseaux etc ?)- Quels moyens utilisez vous pour communiquer- À votre échelle, quels moyens de communication ? Quels liens avec les réseaux ou structures phares du territoire reliés aux enjeux de l'AU et autres domaines ?

SUJET : LE MOUVEMENT DES AGRICULTURES URBAINES EN FRANCE ***Comment le mouvement des agricultures urbaines est-il perçu dans les territoires ?***

PARTIE 1 : quelle agriculture urbaine sur le territoire ?

Hypothèse(s) :

- Le développement de l'agriculture urbaine sur un territoire dépend de la définition considérée : le(s) catégorie(s) / type(s) d'agriculture urbaine inscrit / compris dans la définition d'usage sur le territoire déterminera (ou du moins influencera) l'orientation des projets et initiatives d'agriculture urbaine sur le ce territoire.
- Cette définition du concept d'agriculture(s) urbaine(s) / ce manque de connaissance des agricultures urbaines et la transversalité du sujet peut s'avérer être un frein à au développement du mouvement à l'échelle locale
- Le festival des 48h de l'agriculture urbaine est perçu comme une opportunité d'à la fois sensibiliser le grand public, tout en rassemblant et fédérant les acteurs de l'agriculture urbaine sur un territoire

Thème	Question
L'agriculture urbaine	<ul style="list-style-type: none">- comment définiriez vous l'agriculture urbaine aujourd'hui ?- Quelle définition de l'agri urbaine sur votre territoire ? Quelles sont LES agricultures urbaines- L'agriculture urbaine professionnelle ?- Les différents types d'agriculture urbaine ? Dans votre réalité locale, quelle typologie retrouve-t-on ? Modèles les plus représentatifs- Quels sont les enjeux de l'agriculture urbaine aujourd'hui ?
48h de l'agriculture urbaine	<ul style="list-style-type: none">- Y participez-vous ? (Sauf erreur, tous les réseaux y participent voir sont organisateur du festival)- les 48h ont elles joué un rôle dans la création / structuration du réseau ?- Chaque édition contribue-t-elle à renforcer les lien au sein du réseau / à faire naître de nouvelles initiatives / agrandir le réseau ?
Relations avec les collectivités locales	<ul style="list-style-type: none">- Soutien financier ? Mise à disposition de locaux (ou autres avantages) ?- Politiques publiques soutenant l'agriculture urbaine localement ?- Quelles perceptions de l'agriculture urbaine par les collectivités territoriale et acteurs politiques (élu locaux à l'environnement, l'agriculture, l'alimentation etc)- Interlocuteur(s) privilégié(s) au sein de l'administration- Un PAT (ou autres plan local de développement agricole /alimentaire) sur le territoire ? Quelle place donnée l'agriculture urbaine sans ce PAT?

PARTIE 2 : création et fonctionnement du réseau

hypothèse(s) :

- la structuration d'un collectif en agriculture urbaine naît d'une volonté des acteurs de s'organiser en réseau, et est rendu possible par un soutien des collectivités et des politiques publiques

Thème	Questions
Historique et création du réseau	<ul style="list-style-type: none">- contexte de création : pour répondre à quel besoin ? Comment ces besoins ont-ils été identifiés (diagnostic territorial) ?- Avez vous bénéficié d'un accompagnement (type DLA) pour la création ?- Grandes étapes de structuration- Lors du lancement du réseau, les acteurs déjà présents sur le territoire (dans les domaines liés de proches ou de loins à l'AU tels que alimentation, environnement, aide alimentaire etc) ont ils été un soutien / un frein ?
Membres & adhésions	<ul style="list-style-type: none">- combien de membres à la création ?- Évolution de ce nombre ?- Adhésion payante ?- Qu'est ce qu'implique cette adhésion (engagement nécessaire / contrepartie ?)- Quels critères pour être adhérent ?

Thème	Questions
Objectifs du réseau	<ul style="list-style-type: none"> - quels sont les objectifs principaux du réseau ? - Quelles sont activités organisées par le réseau ? - Sur quels outils s'appuie le réseau pour ces missions / objectifs ? - quelle valeur ajoutée du réseau ? À quel besoin répond-il ?
Financement	<ul style="list-style-type: none"> - qu'en est-il du financement ? (Financements publics ? Privés ? Activités économiques ?) modèle économique ? - Quelle stabilité ? Quelle pérennité ? (Indice de soutien des collectivités) - Quels sont les principaux frais ? (Équipement, salariat, local etc ?)
Gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> - quels choix avez vous fait pour la gouvernance du réseau ? - Quelles évolutions a connu la gouvernance depuis la création du réseau ? - Avez vous une charte de valeurs ?

PARTIE 3 : BESOINS, ATTENTES ET PERSPECTIVES

Hypothèse(s) :

- *En tant que tête de réseau national, l'AFAUP a un rôle de plaidoyer pour représenter nationalement, et de conseiller pour accompagner individuellement les territoire*
- *Le développement d'outils de mise en relation entre les mouvements locaux permettrait un échange d'expérience et de vécus globalement bénéfique aux acteurs.*

Thème	Question
Carte « réseaux et collectifs ... »	Faire réagir les personnes interrogées sur cette carte : connaissez-vous ces réseaux ? cette division du territoire pour les rencontres territoriales ?
Relations avec les autres réseaux	<ul style="list-style-type: none"> - avez connaissance d'autres réseaux en France structurés de manière similaire ? - Quelles sont les relations que vous entretenez avec eux ? (Échanges de conseils et expériences sur la structuration de réseaux etc ?) - Quels moyens utilisez vous pour communiquer - À votre échelle, quels moyens de communication ? Quels liens avec les réseaux ou structures phares du territoire reliés aux enjeux de l'AU et autres domaines ?
Relations avec l'AFAUP	<ul style="list-style-type: none"> - quelles relations aujourd'hui avec l'AFAUP ? Adhérent ? - Si oui: qu'est ce que cela vous apporte ? - Si non : pour quelles raisons ? - Qu'attendez vous de cette adhésion ? - Quel rôle de l'AFAUP dans l'accompagnement des réseaux dans leur structuration et leur développement - Quel rôle de l'AFAUP dans la mise en relation des réseaux
Un conseil ? Une remarque ? Une question ?	

ANNEXE 3 : Extrait du tableau d'analyse des entretiens

Sujet	Thème	MAUAD	REFAUR	Cols Verts	CFU	Partageons les Jardins	Le champ des Possible	Collectif Varois pour l'agriculture urbaine	ANALYSE par question
Ville / région		Nantes Métropole	Île-de-France Région	Rennes Métropole	La Rochelle Métropole	Toulouse	Rouen	Toulon	
Échelle									
Date de création		2023	2023	2017					
Statut		Réseau	Réseau	Association	Collectif / association				
Fédération des acteurs ?		OUI	OUI	A VENIR	NON	NON	A VENIR	OUI	
Organisation des 48h		OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Pour ce qui est des réseaux, la coordination des 48h de l'agriculture urbaine fait systématiquement partie des missions d'animation du réseau.
Première organisation									
Objectif		2017 ? Visibilité de l'agriculture urbaine ?	Au début, l'objectif du festival était uniquement ou principalement la mise en lumière de l'agriculture urbaine à Rennes auprès du grand public.	Depuis un an environ, souhait de créer un réseau et structurer/dynamiser les choses tout au long de l'année.	Ébauche de 3 dynamiques communes : - Une dynamique autour des jardins partagés et communautaires. - Une dynamique entre les 14 fermes maraichères. - Une dynamique en cours de création pour aller chercher des financements communs. On y retrouve notamment le collectif (une asso de jardins partagés) et l'anne des jardins partagés. Ces associations sont liés aux questions agricoles et alimentaires sans être le seul sujet / sans être forcément central dans leurs objectifs	Il s'agit donc d'une interface pour les toulousains ne connaissant pas l'agriculture urbaine à Toulouse, les acteurs en place.	donner de la visibilité au mouvement de l'agriculture urbaine en loca	Point de départ du collectif, pour rassembler les acteurs ET citoyens intéressés par le sujet	Le but premier de l'organisation des 48h de l'agriculture urbaine est la sensibilisation du grand public. Toutefois, cet événement est aujourd'hui envisagé comme un moyen de faire se rencontrer les acteurs de l'agriculture urbaine localement. L'objectif est donc double.
Retombées		Le festival a effet renforcé le besoin, d'un vrai réseau rassemblant ces acteurs.	Grâce aux 48h, ces acteurs ont pu se rencontrer et prendre l'habitude de travailler ensemble. C'est donc la première installation du REFAUR en Île-de-France. Pour autant, ce n'est pas du festival qu'est née la volonté de fédérer les acteurs et de se structurer en réseau. Il n'existe donc pas de lien direct entre l'organisation du festival et la création du réseau. Toutefois, les deux initiatives se sont nourries l'une et l'autre.	En lien direct avec la spécificité du territoire, les 48h de l'agriculture urbaine visent l'implication de acteurs et de citoyens qui s'intéressent dans la perception de l'agriculture urbaine sur territoire.	Festival met le Collectif Fermes Urbaines dans un entre deux de faire connaître l'agriculture urbaine et les initiatives locales au grand public.	Dans une certaine mesure, permet la rencontre et les échanges entre les différents acteurs de l'agriculture urbaine de la société civile.	Non seulement le festival permet de donner de la visibilité aux acteurs de l'agriculture urbaine, mais sa mise en œuvre permet de remplir les missions d'animation du réseau.	Cela leur a permis de rencontrer beaucoup d'acteurs, et de faire connaître l'agriculture urbaine dans la région.	La rencontre des acteurs professionnels et associatifs de l'agriculture urbaine lors du festival a fait naître des volontés de se fédérer (Nantes, Rennes, dans une moindre mesure Rouen).
Spécificité		Le festival joue pour autant toujours un rôle central dans la vie de la MAUAD : il fait partie du plan d'actions de la ville dans une sphère urbaine et fédératrice concernant les dynamiques collectives.	Le festival des 48h de l'agriculture urbaine est né en 2016 à l'initiative de la Saugle. Il ne s'agit donc pas d'une initiative de REFAUR, ni même de l'AFAPU.		Ce problème de la terminologie du festival est un enjeu pour les acteurs urbains dans un entre deux de faire connaître l'agriculture urbaine et les initiatives locales au grand public. Cette confusion serait notamment un frein à l'obtention de subventions et de financements pour le festival		Pas d'organisation des 48h de l'agriculture urbaine en 2024 à Rouen, par manque pour l'instant de bénévoles et de moyens à disposition. Mais l'équipe est en train de se reconstruire et souhaite relancer la coordination du festival à tiers lieu Rouen dès l'année prochaine.	Le collectif varois pour l'agriculture urbaine envisage de réduire l'impact de l'événement pour les acteurs de l'agriculture urbaine, en privilégiant les avantages de l'après et de moyen à long terme de leur projet de tiers lieu	Une fois le réseau créé, la coordination du festival s'intègre systématiquement au plan d'action de la maison. (1) Si le festival peut faire naître une volonté de structurer un réseau, sa préparation représente une charge de travail importante en termes humains et financiers. On a donc fait le choix de ne pas organiser le festival, ou d'en réduire l'importance, pour se concentrer sur la structuration. (2)
Définition de l'agriculture urbaine		terme au pluriel - les agricultures urbaines - : diversité des modèles, des typologies de projets et des acteurs représentés en son sein, en lien avec la ville dans une sphère urbaine ou péri-urbaine ; - du projet 100% productif ; - Au projet plutôt associatif, de sensibilisation et d'animation au jardinage urbain ; - Et même les jardins partagés, portés par des citoyens, qui ne sont plus des structures professionnelles en soi	L'agriculture urbaine telle que définie et appliquée au territoire rennais, englobe non seulement les structures urbaines, mais aussi les structures péri-urbaines et rurales. Celles-ci se caractérisent par des acteurs communs : une agriculture raisonnée (si ce n'est bio, mais difficile à labelliser bio pour les associations multi-sites telles que les Cols Verts), productive, pédagogique, lowtech, de petite échelle, à destination des circuits courts. Ces projets relèvent dans tous les cas de l'agriculture urbaine, puisqu'ils s'adressent à des urbains (activités proposées ou production à destination des villes). Les vocations de l'agriculture urbaine sont, dans l'ordre, les suivantes : - pédagogie et sensibilisation (et insertion) - Loisirs et bien être - Production - Une démarche durable, écologique et transition	A La Rochelle, personne ne se reconnaît dans la terminologie de l'agriculture urbaine. C'est une notion difficile à appréhender pour une ville moyenne dans un territoire péri-urbain. Il n'y a pas de fil de filé de filé. Il n'y a pas de ferme urbaine, la notion ne fait pas de sens ici - ce n'est peut être pas tant qu'il n'y a pas de ferme urbaines, mais qu'il n'y a pas de ferme urbaines. Les initiatives de type fermes urbaines existent déjà avant, ce terme est donc avant tout utilisé pour le 48h et dans les échanges avec les services d'alimentation locale. L'agriculture urbaine recouvrirait toutes les actions en agriculture urbaine, y compris les jardins pédagogiques, insertion Fermes urbaines spécialisées Fermes urbaines multifonctionnelles Ferme péri-urbaines	Mais ces acteurs étant peu nombreux, les liens sont déjà créés et les acteurs sont en train de faire connaître l'agriculture urbaine et les initiatives locales au grand public.	Le terme de l'agriculture urbaine n'est pas systématiquement utilisé (car considéré comme peu parlant), si ce n'est pour argumenter auprès des partenaires sur la transversalité de l'agriculture urbaine. L'objectif est de promouvoir des initiatives de nature en ville ou d'aspect plus sociale. Le terme d'agriculture urbaine pourrait être « maladroite » et recouvrir des projets pour lesquels il ne serait parfois pas directement pertinent d'utiliser ce terme. Des similitudes existaient déjà avant, ce terme est donc avant tout utilisé pour le 48h et dans les échanges avec les services d'alimentation locale. L'agriculture urbaine recouvrirait toutes les actions en agriculture urbaine, y compris les jardins pédagogiques, insertion Fermes urbaines spécialisées Fermes urbaines multifonctionnelles Ferme péri-urbaines	Le réseau du Champs des possibles privilégie celui des circuits alimentaires locaux, qu'uniquement un réseau d'agriculture urbaine. L'objectif est de promouvoir des initiatives de nature en ville ou d'aspect plus sociale. Le terme d'agriculture urbaine pourrait être « maladroite » et recouvrir des projets pour lesquels il ne serait parfois pas directement pertinent d'utiliser ce terme. Des similitudes existaient déjà avant, ce terme est donc avant tout utilisé pour le 48h et dans les échanges avec les services d'alimentation locale. L'agriculture urbaine recouvrirait toutes les actions en agriculture urbaine, y compris les jardins pédagogiques, insertion Fermes urbaines spécialisées Fermes urbaines multifonctionnelles Ferme péri-urbaines	Le collectif s'appuie principalement sur la définition de l'AFAPU. L'utilisation du terme dans le nom de l'association est importante puisque jusqu'à on entendait très peu de choses sur l'agriculture urbaine dans le Sud de la France - utilise le terme pour faire de la pédagogie autour du sujet, sensibiliser le grand public à ce qu'est l'agriculture urbaine. Evidemment, l'agriculture urbaine comprend également le fait de créer des liens et de travailler ensemble. L'objectif est de considérer comme acteurs de l'agriculture urbaine tous ceux qui n'étaient pas au cœur de la ville. Mais aujourd'hui, la pression sur le foncier sur la côte d'azur contraint l'agriculture urbaine à s'étendre hors des limites de la ville. L'objectif du collectif étant de ne pas créer d'opposition entre les agricultures urbaines et l'agriculture plus conventionnelle : ils ne sont pas en concurrence et peuvent travailler ensemble.	Certains acteurs / réseaux se réfèrent directement à l'AFAPU lorsqu'il s'agit de définir l'agriculture urbaine (collectif varois, Champ des Possibles, Réseau MAUAD), cela s'explique par le fait que les réseaux ou acteurs interrogés dans le cadre de cette enquête sont des membres de l'AFAPU et sont donc sensibilisés à son travail sur le sujet. L'utilisation du terme dans les échanges (et dans les présentations) est donc plus fréquente. Tous insistent sur la vocation sociale et pédagogique de l'agriculture urbaine, celle-ci n'étant pas uniquement professionnelle et à visée productive. A des degrés différents, des associations décident d'inclure dans leur définition et dans leur réseau la notion de péri-urbain (pour tous les réseaux, sauf REFAUR ?) Voir même les acteurs des campagnes (rennes), ou encore inclure les professionnels de l'alimentation durable, un sujet souvent abordé par les acteurs de l'agriculture urbaine. Mais il est important de noter que les acteurs ne se reconnaissent pas dans cette notion / ce terme et préfèrent en utiliser d'autres (pourquoi ?)



Association française d'agriculture urbaine professionnelle
Kerdec'h
29120 COMBRIT
contact@afaup

Appréciation de stage

Candice Champel a effectué un stage au sein de l'AFAUP (Association Française de l'Agriculture Urbaine Professionnelle) dans les locaux de l'association Nantes Ville Comestible à Nantes. Ce stage, co-organisé par les deux associations, avait pour objectifs d'approfondir la connaissance des différents réseaux et collectifs fédérant des acteurs de l'agriculture urbaine en France sur les divers territoires. Il s'agissait également d'identifier et de prioriser les attentes et les besoins, ainsi que de décrire les différentes politiques publiques mises en place sur quelques territoires spécifiques en matière d'agriculture urbaine et d'alimentation durable.

Candice a su très rapidement prendre le sujet en main. Elle a pris contact avec les personnes à interroger, préparé les entretiens de manière à ne pas monopoliser le temps des interlocuteurs, et réalisé une première série d'entretiens avec succès. Candice a adopté une attitude exemplaire pour aller à la rencontre de cette diversité d'acteurs, les écouter attentivement et poser les questions pertinentes pour enrichir son étude.

Candice s'est très bien intégrée à l'équipe de l'AFAUP. Elle a su trouver sa place et devenir, même sur une courte période, un membre important de l'équipe.

Candice a abordé son sujet d'étude avec sérieux et enthousiasme. À chaque rendez-vous hebdomadaire avec les responsables de stage, elle avait préparé des questions pour avancer efficacement dans son travail. Elle a su nous écouter et réagir avec des propositions pertinentes.

J'ai éprouvé beaucoup de plaisir à travailler avec Candice, qui est une personne très agréable, professionnelle, sérieuse et humble.

Anne-Cécile Daniel-Hacker
Directrice de l'AFAUP



Le mémoire est composé de plusieurs documents :

- Le mémoire de stage proprement dit sous forme numérique (envoyé par courrier électronique aux deux membres du jury au plus tard 10 jours avant la date de soutenance) ;
- Un document de 2 pages maximum, synthétisant les remarques et appréciations du/de la maître.sse de stage, relatives au déroulement du stage et au travail du stagiaire (annexé au mémoire) ;
- La présente charte signée par l'étudiant, son tuteur et son enseignant-référent (annexée au mémoire).

Afin d'éviter tout risque de retard de réception, une version numérique du mémoire (format pdf) est envoyée par mail via un serveur (et non en pièce-jointe) aux membres du jury **au plus tard 10 jours** avant la date de soutenance. Le mémoire comporte entre 40 et 50 pages maximum (hors annexes) pour un nombre total de signes (espaces compris) ne devant pas excéder 150 000 caractères, hors annexes.

Attentes sur les contenus en relation avec le stage :

Il s'agit d'une part pour le/la stagiaire de faire la démonstration de sa capacité à mettre en œuvre, en situation professionnelle, les apports conceptuels, méthodologiques et techniques dispensés durant l'année de formation. D'autre part, il s'agit de présenter dans le mémoire les principales réalisations effectuées dans le cadre du stage.

Parmi les attendus les plus importants devant figurer dans le mémoire, on relèvera :

- La compréhension des fonctionnements des territoires et des enjeux qui s'y déroulent, en lien avec la commande ;
- La capacité à problématiser et traduire la commande en protocole d'analyse ;
- L'analyse du jeu des acteurs, de leurs discours et de leurs représentations dans le contexte de la commande ;
- Une justification des méthodes retenues et une analyse critique des données utilisées ;
- La capacité de se positionner sur un plan éthique et professionnel, en situation ;
- L'utilisation d'outils (cartographie, analyses statistiques, enquêtes, photographies...). En particulier, un travail cartographique est obligatoire (et il ne peut se réduire à de simples cartes de localisation). Une attention aux photographies et à leur emploi est essentielle.

Le mémoire, problématisé et correctement structuré, devra notamment comporter (liste non exhaustive et non hiérarchique) :

- Une description de la ou des missions demandées ;
- Une présentation de la structure d'accueil contextualisée par rapport à la commande et au rôle du stagiaire ;
- Un état de l'art thématique et méthodologique du domaine abordé (15 références universitaires au minimum ; elles concernent la thématique du stage et l'espace dans lequel il se déroule) ;
- Une problématisation des enjeux relatifs à la mission ;
- Le détail et la justification de la méthodologie mise en œuvre afin de remplir la/les missions ;
- Une description et une analyse du réseau des acteurs concernés par le projet/territoire ;
- Un chronogramme ou un planning des activités réalisées durant le stage ;
- Une description des missions et des productions réalisées personnellement ;
- Les principaux résultats, actions, réalisations, présentés de manière détaillée et en contexte (y compris les actions qui n'ont pas pu être menées à bien en raison du contexte) ;
- Des préconisations ;
- Une partie réflexive mettant en évidence les apports et les limites du stage (regard critique sur la mission effectuée, les résultats, apports sur le plan professionnel et personnel, perspectives, ...)

- Dans certains cas sensibles, il sera possible de dissocier cette partie du reste du mémoire et d'en faire un document à part, fourni uniquement aux membres du jury en vue de la soutenance (à discuter avec le.tuteur.trice pédagogique de votre stage et/ou le responsable de formation).
- Des annexes nécessaires à la compréhension des résultats ;
- Des figures, cartes, schémas, photographies, tableaux, ... qui seront tous sourcés et référencés (avec appel dans le texte) ;
- Une bibliographie normée, complète et détaillée des sources mobilisées :
 - Les références bibliographiques feront l'objet d'un appel dans le texte (Dupont, 2016 ; Durand et Dupond, 2014 ; si plus de 2 auteurs : Dupont et al., 2017). Elles seront regroupées par ordre alphabétique en fin de manuscrit. Elles seront présentées en minuscules selon les normes suivantes :
 - Livre : Nom, Initiale du prénom, Année, *Titre de l'ouvrage*. Lieu, Éditeur, nombre de pages (xx p.) tous les auteurs sont cités.
 - Chapitre d'un ouvrage collectif : Nom, Initiale du prénom, Année, « Titre du chapitre », in Initiale du prénom Nom, *Titre de l'ouvrage*, Lieu, Éditeur, nombre de pages (p. x-x).
 - Article : Nom, Initiale du prénom, Année. « Titre de l'article ». *Nom de la revue*, volume, numéro, nombre de pages (p. x-x).
 - Document électronique : la source doit être clairement identifié (auteur, date, titre du document) et le lien indiqué de façon précise [En ligne]. Il doit permettre de retrouver très exactement la source citée et non pointer vers une page d'accueil générique ou la racine d'un site web. La date de consultation doit être mentionnée.

Consignes relatives au tuteur pédagogique :

Il est demandé au.à la stagiaire, dès la prise de connaissance de la possibilité d'un stage, de prendre contact et d'obtenir l'accord d'un.e tuteur.trice pédagogique qui aura pour mission de suivre le travail du stagiaire durant toute la période de stage, sur les aspects universitaires du travail, à savoir principalement (mais ce n'est pas exclusif) : la méthode de travail mise en œuvre, la rédaction du mémoire de fin de stage. Le.tuteur.trice pédagogique est choisi.e parmi les intervenant.e.s de la formation ADRET.

Date de soutenance : début juillet 2024 (sans doute du 1^{er} au 5 juillet).

Date limite d'envoi des mémoires : 10 jours avant la date de soutenance

- La soutenance aura lieu en présentiel (à distance selon les conditions sanitaires du moment et/ou cas particuliers, à l'appréciation du jury).
- Durée de la soutenance : **45 minutes** (15 min. de présentation, 30 min. de questions/réponses avec le jury)
- Un support de présentation est attendu, synthétisant le mémoire sans en reprendre platement le contenu mais en insistant sur les aspects fondamentaux du stage : commande et problématique qui en découle, enjeux, retour réflexif sur les résultats obtenus, éléments de compréhension annexes non développés dans le mémoire, etc.
- Le.t maître.sse de stage peut assister à la soutenance. Son avis est sollicité en soutenance mais il.elle ne prend pas part à l'évaluation.

Le.t stagiaire

Le.t maître.sse de stage

**Le.t tuteur.trice
pédagogique**

Le responsable de formation

Date 18-03-2024

Date

Date

Date

09 04 2024

Nom Candice Champel

Nom

Nom

Nom


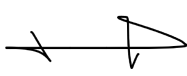
R. Schirmer

Signature

Signature

Signature

Signature

Banzo
Signature numérique de
Banzo
DN : cn=Banzo, o, ou,
email=mayte.banzo@u-
bordeaux-montaigne.fr,
c=FR
Date : 2024.04.03 15:41:55
+02'00'

